



Portrait sommaire de l'industrie des œufs d'incubation au Québec



Direction des politiques commerciales
et intergouvernementales

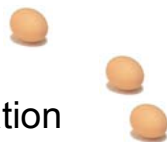
Québec 
Ministère de
l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation

Portrait sommaire de l'industrie des œufs d'incubation au Québec



Ministère de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Juin 2005



RÉALISATION DU DOCUMENT

Conception, coordination et rédaction :

Denis Desrosiers, Louise Vaillancourt
Direction des politiques commerciales et intergouvernementales

Collaborateurs à la rédaction :

Caroline Dubé, Pierre Dumoulin, Arianne Fréchette
Direction de l'innovation scientifique et technologique

Carole Raymond
Direction des politiques commerciales et intergouvernementales

Raymonde Fortin
Direction de l'environnement et du développement durable

Soutien technique :

Sylvie Boucher, Martine Cormier, Hélène Fortier, Linda Vaillancourt
Direction des politiques commerciales et intergouvernementales

À compter de juin 2005, le document sera aussi disponible dans Internet à l'adresse :

[Hhttp://www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/md/filieres/volaille/panorama.ht](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/md/filieres/volaille/panorama.ht)

AVANT-PROPOS

Ce document a été réalisé dans le cadre de l'examen périodique des interventions du Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec dans la mise en marché des œufs d'incubation destinés à la production de poulets à chair (type chair) et d'œufs d'incubation destinés à la production de poudeuses d'œufs de consommation (type ponte) au Québec.

Cet examen est mené par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (Régie) conformément à l'article 62 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (L.R.Q., c. M-35.1). Cet article exige que chaque office de producteurs établisse devant la Régie, tous les cinq ans, que le plan conjoint et les règlements édictés par l'office servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du ou des produits visés.

C'est dans ce contexte que la Régie a demandé au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation de dresser un portrait sommaire du secteur des œufs d'incubation au Québec. À la demande de la Régie, ce document doit présenter un portrait évolutif et comparatif de l'industrie visée et dans son contexte dynamique.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1 : LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	1
1.1 La gestion de l'offre et le cadre réglementaire.....	1
1.2 L'Entente fédérale-provinciale sur les œufs d'incubation de poulet à chair	2
1.3 Les accords commerciaux	2
CHAPITRE 2 : LE MARCHÉ DES ŒUFS D'INCUBATION	5
2.1 Les mises en élevage au Québec.....	5
2.2 Les échanges commerciaux	6
2.2.1 Le commerce international.....	7
2.2.2 Le commerce interprovincial	11
CHAPITRE 3 : LA MISE EN MARCHÉ.....	15
3.1 La détermination du contingent aux producteurs.....	15
3.2 L'établissement des prix aux producteurs.....	16
CHAPITRE 4 : LES COUVOIRS	19
CHAPITRE 5 : LA PRODUCTION	23
5.1 Les contingents de production d'œufs d'incubation de type chair.....	23
5.2 La production d'œufs d'incubation de type chair	26
5.2.1 Le rapport entre la production et le contingent	27
5.3 La production d'œufs d'incubation de type ponte	27
5.4 Le nombre d'exploitations	29
5.5 La structure de la production et la répartition régionale au Québec (type chair)	30

5.6	Les indicateurs de productivité.....	31
5.7	La qualité du produit.....	32
5.7.1	Le Programme canadien pour la qualité des œufs d'incubation (PCQOI).....	32
5.7.2	Le Programme de gestion des œufs inaptes à l'incubation	33
5.8	L'impact économique de la production	33
CHAPITRE 6 : L'ENVIRONNEMENT.....		35
6.1	Le stockage des déjections animales	35
6.2	La disposition et l'épandage des matières fertilisantes.....	35
6.3	L'aide financière Prime-Vert.....	36
CHAPITRE 7 : LA RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT.....		37

LISTE DES TABLEAUX

- Tableau 2.1 Mise en élevage de poussins au Québec, 1994 à 2004
- Tableau 2.2 Volume des importations et des exportations internationales d'œufs d'incubation (type chair), Québec et Canada, 1994 à 2004
- Tableau 2.3 Volume des importations et des exportations internationales de poussins (type chair), Québec et Canada, 1994 à 2004
- Tableau 2.4 Volume des importations et des exportations internationales d'œufs d'incubation (type ponte), Québec et Canada, 1994 à 2004
- Tableau 2.5 Volume des importations et des exportations internationales de poussins (type ponte), Québec et Canada, 1994 à 2004
- Tableau 4.1 Nombre de couvoirs par province en 2005
- Tableau 4.2 Production de poussins et taux d'éclosion dans les couvoirs enregistrés au Québec, 1994 à 2004
- Tableau 5.1 Ajustement des contingents provinciaux pour importation, 1999 à 2002
- Tableau 5.2 Contingent d'œufs d'incubation de poulet à chair, Canada et provinces, 1994 à 2004
- Tableau 5.3 Répartition des contingents annuels d'œufs d'incubation de poulet à chair, 1994 à 2004
- Tableau 5.4 Rapport de la production d'œufs d'incubation de type chair sur l'allocation totale, 1994 à 2004
- Tableau 5.5 Nombre de producteurs d'œufs d'incubation, type chair, 1994 et 2004
- Tableau 5.6 Répartition des entreprises et de la production au Québec, 1995 et 2003

LISTE DES FIGURES

- Figure 2.1 Approvisionnements et ventes d'œufs d'incubation et de poussins de type chair au Québec en 2004
- Figure 2.2 Approvisionnements et ventes d'œufs d'incubation et de poussins de type ponte au Québec en 2004
- Figure 2.3 Commerce interprovincial d'œufs d'incubation, type chair, 1994 à 2004
- Figure 2.4 Commerce interprovincial de poussins, type chair, 1994 à 2004
- Figure 3.1 Prix aux producteurs des œufs d'incubation de type chair, 1994 à 2004
- Figure 4.1 Taux d'éclosion des œufs, type chair, Québec, Ontario et Canada, 1994 à 2004
- Figure 4.2 Taux d'éclosion des œufs, type ponte, Québec, Ontario et Canada, 1994 à 2004
- Figure 5.1 Production d'œufs d'incubation de type chair, provinces canadiennes, 1994 à 2004
- Figure 5.2 Production d'œufs d'incubation de type ponte, provinces canadiennes, 1994 à 2004
- Figure 5.3 Principales régions productrices d'œufs d'incubation, type chair, Québec, 1995 et 2003
- Figure 5.4 Estimation de la productivité des poules de type chair au Québec, 1994 à 2003
- Figure 7.1 Provenance des sommes investies en R-D dans les universités québécoises, 1993 à 2002
- Figure 7.2 Évolution des sommes investies en R-D dans les universités québécoises, 1993 à 2002

LISTE DES ANNEXES

Tableau 4.1A	Taux d'éclosion des œufs, type chair, dans les couvoirs enregistrés, Québec, Ontario, Manitoba, Alberta, Colombie-Britannique et Canada, 1994 à 2004
Tableau 4.2A	Taux d'éclosion des œufs, type ponte, dans les couvoirs enregistrés, Québec, Ontario, Manitoba, Alberta, Colombie-Britannique et Canada, 1994 à 2004
Tableau 5.1A	Répartition de la production d'œufs d'incubation de type chair au Canada, 1994 à 2004
Tableau 5.2A	Répartition de la production d'œufs d'incubation de type ponte au Canada, 1994 à 2004
Tableau 7.1A	Recherche universitaire sur l'ensemble du secteur avicole de 1993 à 2002

CHAPITRE 1

LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

1.1 La gestion de l'offre et le cadre réglementaire

Depuis 1981, la production d'œufs d'incubation au Québec est assujettie au Plan conjoint des producteurs d'œufs d'incubation du Québec en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche. Par contre, les producteurs d'œufs d'incubation de dindons à griller et de dindons lourds sont exemptés de l'application de ce plan depuis le 30 novembre 1988. C'est le Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec (Syndicat) qui est l'office des producteurs responsable d'administrer ce plan.

Le Plan conjoint des producteurs d'œufs d'incubation accorde plusieurs pouvoirs au Syndicat dont notamment celui de réglementer et d'organiser la production et la mise en marché et de négocier les prix et les conditions de vente avec les organismes accrédités.

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) est l'organisme de supervision qui a pour principales fonctions de favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des produits agricoles et alimentaires et de résoudre les difficultés qui surviennent dans le cadre de la production et de la mise en marché de ces produits, en tenant compte des intérêts des consommateurs et de la protection de l'intérêt public. Elle est chargée de l'application de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche.

La Loi fédérale sur les offices des produits agricoles (L.R. 1985, c. F-4), adoptée en 1972, a permis l'établissement des offices nationaux de commercialisation. L'Office canadien de commercialisation des œufs d'incubation de poulet à chair (OCCOIPC), créé en 1986, contrôle l'approvisionnement des œufs d'incubation de type chair au Canada. L'OCCOIPC est dirigé par un conseil d'administration formé des offices provinciaux membres (Québec, Ontario, Manitoba et Colombie-Britannique) et d'un ou deux représentants nommés par la Fédération canadienne des couvoirs. Il n'y a pas d'office canadien de commercialisation pour la production des œufs d'incubation de type ponte.

Chaque année, l'OCCOIPC établit un contingent national, c'est-à-dire la quantité d'œufs d'incubation qui devra être produite au cours de l'année. En raison des délais nécessaires à la planification de la production, les contingents sont établis de façon préliminaire en mars de l'année précédant l'année de production et sont par la suite révisés à quatre reprises. C'est un comité aviseur composé des représentants du secteur (couvoiriers, transformateurs, surtransformateurs, producteurs de poulets et d'œufs d'incubation de poulet à chair, Agriculture et Agroalimentaire Canada et

Commerce international Canada) qui est responsable d'estimer la production nationale de poulets pour l'année. Le contingent national est fixé de façon définitive au mois de juillet de l'année de production. L'établissement des contingents provinciaux est effectué à partir d'une formule mathématique qui tient compte notamment des plus récentes informations permettant de caractériser le marché de chacune des provinces. Les critères tels que la part de marché du poulet et le ratio de conversion chair-œuf (poids d'abattage des poulets, taux d'éclosion et taux de mortalité des poulets) sont considérés. Chaque allocation provinciale est calculée en tenant compte des importations.

1.2 L'Entente fédérale-provinciale sur les œufs d'incubation de poulet à chair

La mise en application du système de gestion de l'offre s'appuie sur une entente fédérale-provinciale portant sur le Plan canadien de commercialisation des œufs d'incubation de poulet à chair. Depuis que l'office albertain s'est retiré, le 1^{er} décembre 2004, les quatre provinces signataires de l'entente fédérale-provinciale sont le Québec, l'Ontario, le Manitoba et la Colombie-Britannique.

En juillet 1998, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture ont demandé aux offices nationaux de gestion de l'offre d'examiner et de réviser leur entente fédérale-provinciale. L'objectif de cette révision est de donner plus de flexibilité et de permettre aux offices nationaux de mieux s'adapter aux conditions changeantes du marché. Le différend entre l'office albertain et les autres provinces, concernant la méthodologie actuelle d'attribution des contingents de production, a freiné les travaux du groupe de travail chargé d'élaborer la nouvelle entente¹.

1.3 Les accords commerciaux

Pour assurer le bon fonctionnement du système de gestion de l'offre, le Canada contrôle les quantités d'œufs d'incubation et de poussins de type chair importées au pays en établissant un contingent tarifaire (CT). Un tarif douanier bas ou nul est appliqué à l'intérieur du CT (0 % pour les États-Unis). Toute quantité importée qui dépasse le CT est frappée d'un tarif plus élevé (238 %). Il n'y a pas de contingent tarifaire pour les œufs d'incubation et les poussins de type ponte.

Les CT sont alloués aux couvoiriers sous inspection de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et enregistrés auprès d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. C'est la Direction générale des contrôles à l'exportation et à l'importation (DGCEI) de Commerce international Canada (CICan) qui fixe, à chaque année, les contingents tarifaires selon les niveaux prévus aux accords commerciaux internationaux dont le Canada est signataire. Les deux accords internationaux qui touchent le secteur des œufs d'incubation sont : l'Accord entre le gouvernement des États-Unis d'Amérique et le gouvernement du Canada sur les

¹ Afin de tenir compte des importations pour déterminer l'allocation de chaque province, l'OCCOIPC réduit les besoins des provinces de 18 %, sauf pour l'Alberta où la diminution n'est que de 6 %. Depuis plusieurs années, l'OCCOIPC tente de corriger cet écart, mais l'Alberta s'oppose à un tel ajustement.

importations d'œufs d'incubation de poulet à chair et de poussins (Accord bilatéral), conclu le 13 septembre 1990, et l'Accord de 1994 sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce. Comme le niveau d'accès prévu à ces deux accords est différent, CIGan établit le contingent au plus élevé des deux niveaux.

Actuellement, l'accès minimal accordé au marché canadien pour l'importation d'œufs d'incubation est établi en vertu de l'Accord bilatéral. En 2004, le niveau d'accès correspondait à près de 140 millions d' « équivalents-œufs² », soit 21 % de la production nationale prévue pour l'année 2004. Cet accès est de beaucoup supérieur à celui concédé en 1994 en vertu de l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui est fixe et correspond à 95,4 millions d' « équivalents-œufs ». L'écart entre ces 2 niveaux d'accès au marché s'est accentué au cours des années en raison de la croissance de la demande découlant essentiellement de l'accroissement de la production de poulets pour consommation nationale ou pour l'exportation.

Les pays membres de l'OMC sont entrés dans le nouveau cycle de négociations multilatérales désigné sous l'appellation du cycle de Doha. La déclaration ministérielle, adoptée par les pays membres le 14 novembre 2001, précise les grandes orientations et les sujets de négociations de cette nouvelle ronde. Dans cette déclaration, les pays se sont engagés notamment « ... à mener des négociations globales visant à : des améliorations substantielles de l'accès aux marchés; des réductions de toutes les formes de subventions à l'exportation, en vue de leur retrait progressif; et des réductions substantielles du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges. ».

Au mois d'août 2004, le Conseil général de l'OMC, auquel peuvent participer les représentants de tous les pays membres, a adopté un cadre sur les modalités d'engagement. Ce cadre, qui n'est pas un texte précis, énumère les principes généraux sur lesquels devraient reposer les modalités d'engagement. La notion de « produits sensibles » pour les pays développés a été introduite. Cette notion permettrait plus de flexibilité dans la définition de l'accès au marché qui devra être consentie, soit par le biais d'une combinaison de baisse des tarifs et d'augmentation des CT. Aucune précision, quant au nombre ou à la définition de produits sensibles, des cibles de réduction ou des formules qui seront employées dans le calcul des réductions de tarifs et de l'augmentation des contingents tarifaires n'a encore été établie.

L'échéance pour la conclusion de Doha, qui avait été fixée au 1^{er} janvier 2005, n'a pu être respectée à l'instar de plusieurs autres. La prochaine étape importante est la VI^e Conférence ministérielle qui se tiendra en décembre 2005 à Hong Kong. À cette occasion, les pays visent l'adoption d'un texte sur les modalités d'engagements. Ce texte pourrait préciser, entre autres, les cibles (%) à atteindre ainsi que les formules de réduction à employer pour les tarifs et le soutien interne. Il a été décidé que les subventions à l'exportation seraient éliminées. Par la suite, les pays négocieront les engagements, c'est-à-dire, à titre d'exemple, les tarifs à appliquer, les volumes des

² 1,27 œuf d'incubation de poulet à chair est égal à un poussin.

contingents tarifaires et le soutien interne permis. On ne prévoit pas la conclusion de ce cycle de négociations avant la fin de 2006.

Enjeux

- Les résultats de la présente ronde de négociations à l'OMC doivent permettre au système canadien des œufs d'incubation de continuer à administrer de façon efficace la gestion de l'offre.
- Le taux d'adhésion des provinces à l'Entente fédérale-provinciale met-il en danger l'administration de l'entente?

CHAPITRE 2

LE MARCHÉ DES ŒUFS D'INCUBATION

2.1 Les mises en élevage au Québec

La production d'œufs d'incubation de poulet à chair domine encore largement le marché des œufs d'incubation au Québec. En 2004, la demande québécoise nécessitait 174,3 millions de poussins de type chair, alors que les besoins des producteurs d'œufs de consommation représentaient pour cette même année près de 3,9 millions de poussins de type ponte (tableau 2.1).

Tableau 2.1
Mise en élevage de poussins au Québec, 1994 à 2004

Année	Poussins pour la production des			
	Poulets à chair	(2)	Oeufs de consommation	(2)
	'000	- % -	'000	- % -
1994	146 350	-	2 731	-
1995	143 311	(2,1)	2 838	3,9
1996	150 316	4,9	2 986	5,2
1997	155 623	3,5	3 042	1,9
1998	162 348	4,3	3 031	(0,4)
1999	162 896	0,3	3 021	(0,3)
2000	163 479	0,4	3 619	19,8
2001	177 430	8,5	3 903	7,8
2002	173 350	(2,3)	3 810	(2,4)
2003	168 830	(2,6)	3 802	(0,2)
2004 ⁽¹⁾	174 314	3,2	3 982	4,7
Variation 2004/1994 (%)	19,1	-	45,8	-

(1) Préliminaire

(2) Variation annuelle

Sources : - Agriculture et Agroalimentaire Canada, *Revue du marché avicole et Revue sur les couvoirs*
- Institut de la statistique du Québec
- MAPAQ, *Direction des politiques commerciales et intergouvernementales*

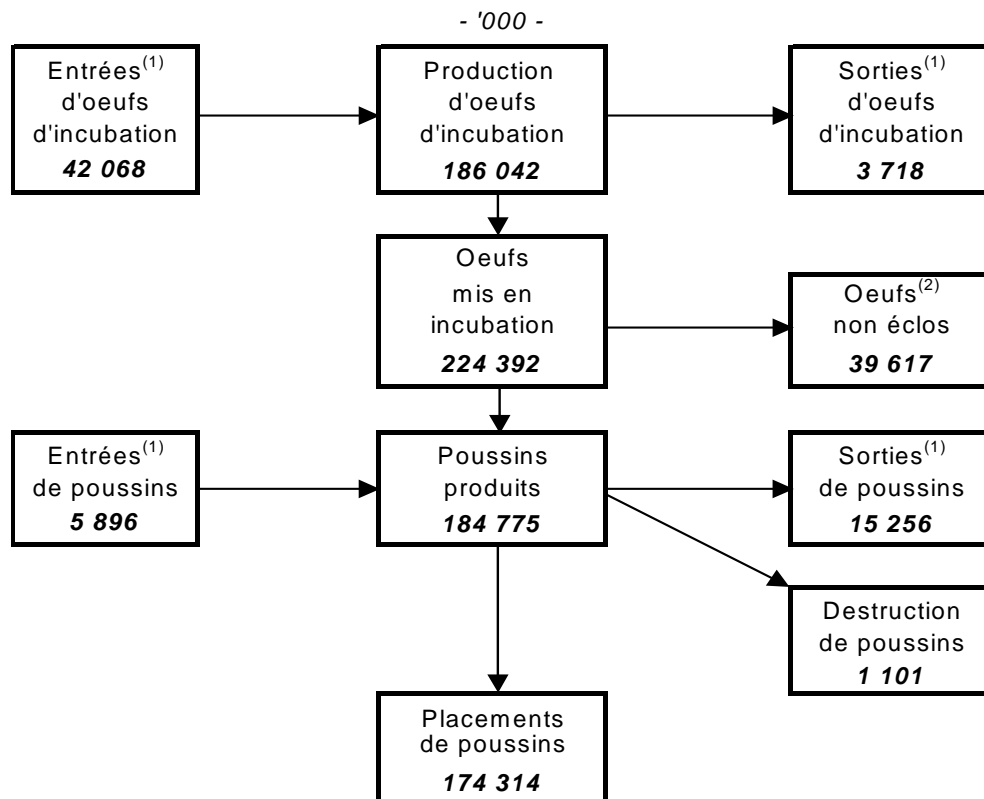
De 1995 à 2001, les mises en élevage de poussins de type chair au Québec ont augmenté constamment. Elles sont passées de 143,3 à 177,4 millions de poussins. De 2002 à 2003, les mises en élevage ont diminué, passant de 173,3 à 168,8 millions de poussins. Pour l'année 2004, les données préliminaires laissent entrevoir une augmentation des mises en élevage pour cette production.

De 1994 à 2004, les mises en élevage pour la production de poussins de type ponte sont passées de 2,7 à près de 4 millions de poussins.

2.2 Les échanges commerciaux

Les échanges commerciaux s'effectuent de deux façons, soit par le commerce d'œufs d'incubation ou par le commerce de poussins. Les figures 2.1 et 2.2 illustrent le système de distribution des œufs d'incubation et des poussins ainsi que les volumes échangés au cours de l'année 2004.

Figure 2.1
Approvisionnement et ventes d'œufs d'incubation
et de poussins de type chair au Québec en 2004



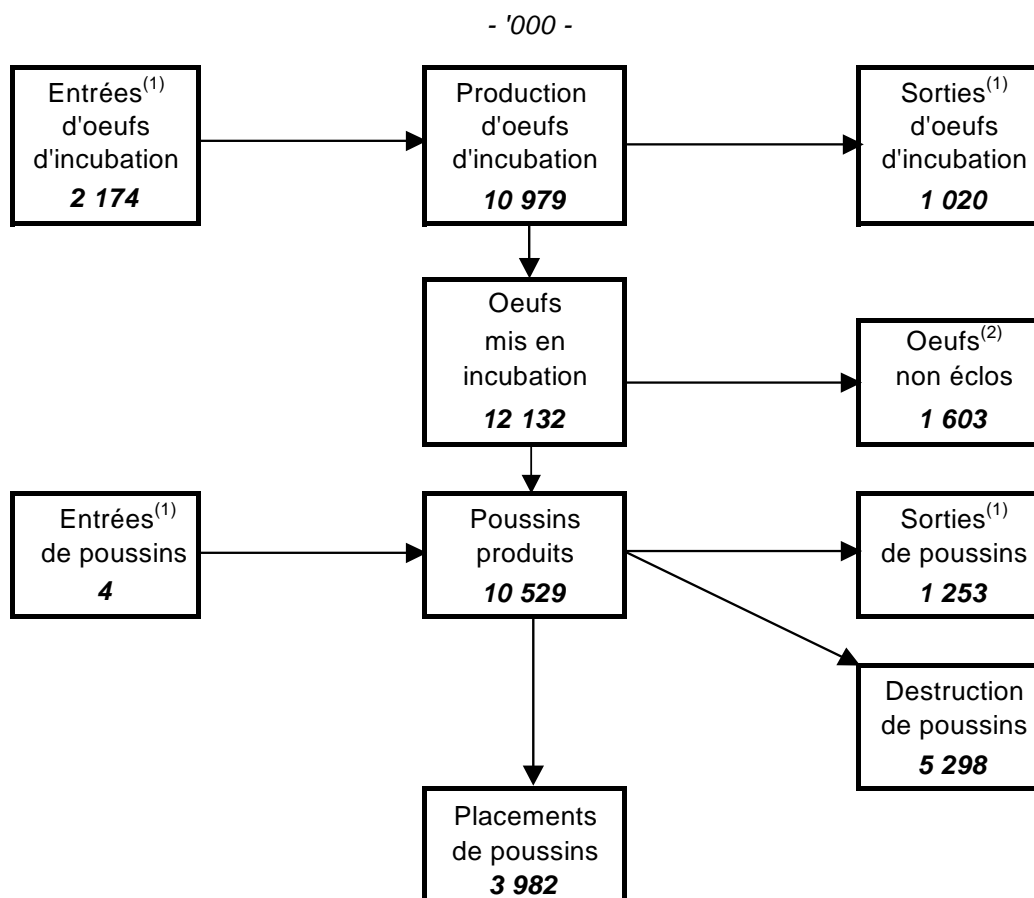
(1) Comprend le commerce interprovincial et international.

(2) Comprend la portion des œufs incubés qui ne sont pas éclos.

Sources : - Institut de la statistique du Québec

- MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales

Figure 2.2
Approvisionnement et ventes d'œufs d'incubation
et de poussins de type ponte au Québec en 2004



(1) Comprend le commerce interprovincial et international.

(2) Comprend la portion des œufs incubés qui ne sont pas éclos.

Sources : - Institut de la statistique du Québec

- MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales

Dans la production d'œufs d'incubation de type ponte, les poussins mâles sont détruits, car ils n'ont pas de valeur commerciale.

2.2.1 Le commerce international

Le commerce d'œufs et de poussins de type chair

Commerce international Canada est responsable de distribuer les contingents d'importation d'œufs aux couvoiriers selon les parts de marché qu'ils détiennent. Les quantités d'œufs d'incubation importés au Canada ont fluctué entre 77,1 et 138,4 millions d'œufs de 1994 à 2004 (tableau 2.2). Les œufs d'incubation importés

pour la reproduction sont exclus de ces statistiques. Le volume importé le plus élevé, 138,4 millions d'œufs, a été enregistré en 1998 pour compenser la diminution de la production canadienne affectée par la leucose aviaire. Cette année-là, Commerce international Canada a dû autoriser des importations supplémentaires pour près de 43 millions d'œufs.

Tableau 2.2

Volume des importations et des exportations internationales d'œufs d'incubation (type chair), Québec et Canada, 1994 à 2004

Année	Québec			Canada			Importance relative Québec/Canada	
	Importations	Exportations	Balance commerciale	Importations ⁽¹⁾	Exportations ⁽²⁾	Balance commerciale	Importations	Exportations
	'000 œufs			'000 œufs			- % -	
1994	32 236	497	(31 739)	112 273	695	(111 578)	28,7	71,51
1995	24 464	2 044	(22 420)	77 074	2 610	(74 464)	31,7	78,31
1996	29 994	937	(29 057)	92 792	1 619	(91 173)	32,3	57,88
1997	32 154	6	(32 148)	103 696	43	(103 653)	31,0	13,95
1998	37 008	5	(37 003)	138 404	5	(138 399)	26,7	96,00
1999	29 195	860	(28 335)	112 016	1 093	(110 923)	26,1	78,68
2000	23 702	2 843	(20 859)	106 891	2 879	(104 012)	22,2	98,75
2001	36 358	2 757	(33 601)	120 932	2 905	(118 027)	30,1	94,91
2002	35 343	2 978	(32 365)	113 795	3 041	(110 754)	31,1	97,93
2003	29 995	3 795	(26 200)	91 309	4 718	(86 591)	32,9	80,43
2004 ⁽³⁾	36 666	2 932	(33 734)	123 918	3 260	(120 658)	29,6	89,94

(1) Volume d'œufs destinés à la production

(2) Volume d'œufs destinés à la production et à la reproduction

(3) Données préliminaires

Sources : - Institut de la statistique du Québec

- Agriculture et Agroalimentaire Canada, *Revue sur les couvoirs*

- MAPAQ, *Direction des politiques commerciales et intergouvernementales*

La proportion d'œufs importés par le Québec a représenté entre 22,2 et 32,9 % des importations canadiennes au cours de cette période. La valeur des importations d'œufs d'incubation est estimée en moyenne à 27,5 millions de dollars au Canada et à près de 8 millions pour le Québec. Cette estimation a été effectuée à partir des volumes totaux d'œufs compilés par Agriculture et Agroalimentaire Canada et des prix moyens enregistrés à la frontière. Ces œufs qui proviennent des États-Unis ont été achetés au prix moyen de 0,25 dollar l'œuf.

Les exportations canadiennes d'œufs d'incubation demeurent faibles. Depuis 1998, la majorité de ces exportations sont effectuées par le Québec. Depuis 2000, le Québec semble réaliser une percée. Il a exporté en moyenne près de 3 millions d'œufs. Les exportations d'œufs d'incubation de type chair représentaient, en 2004, 0,5 % de la production canadienne totale. Il n'est pas possible d'effectuer une estimation valable de la valeur des exportations d'œufs d'incubation de type chair.

Au niveau canadien, les quantités de poussins importés ont varié d'une année à l'autre. Elles ont fluctué entre 9,9 et 20,8 millions. Les entrées les plus importantes ont été en 1998, alors que les quantités importées ont atteint 20,8 millions de poussins (tableau 2.3).

Tableau 2.3
Volume des importations et des exportations internationales
de poussins (type chair), Québec et Canada, 1994 à 2004

Année	Québec			Canada			Importance relative Québec/Canada	
	Importations	Exportations	Balance commerciale	Importations ⁽¹⁾	Exportations ⁽²⁾	Balance commerciale	Importations	Exportations
	'000 poussins			'000 poussins			- % -	
1994	8 100	-	(8 100)	20 019	626	(19 393)	40,5	0,00
1995	5 136	-	(5 136)	9 941	819	(9 122)	51,7	0,00
1996	4 433	172	(4 261)	11 677	1 573	(10 104)	38,0	10,93
1997	4 782	271	(4 511)	14 398	409	(13 989)	33,2	66,26
1998	4 727	504	(4 223)	20 810	773	(20 037)	22,7	65,15
1999	4 057	422	(3 636)	17 131	477	(16 654)	23,7	88,39
2000	4 580	273	(4 307)	16 727	487	(16 240)	27,4	56,06
2001	4 852	374	(4 478)	18 667	1 971	(16 696)	26,0	18,98
2002	4 242	460	(3 782)	16 326	3 539	(12 787)	26,0	13,00
2003	4 833	617	(4 217)	13 828	4 481	(9 347)	35,0	13,76
2004 ⁽³⁾	5 045	348	(4 696)	13 104	2 254	(10 850)	38,5	15,46

(1) Volume de poussins destinés à la production compilé par AAC, ces volumes comprennent les sujets non déclarés par les couvoirs qui sont acheminés directement aux producteurs

(2) Volume de poussins destinés à la production et à la reproduction

(3) Données préliminaires

Sources : - Institut de la statistique du Québec
- Agriculture et Agroalimentaire Canada, *Revue sur les couvoirs*
- MAPAQ, *Direction des politiques commerciales et intergouvernementales*

Au Québec, le volume de poussins importés a été relativement stable depuis 1996 oscillant entre 4,1 et 5,0 millions de poussins. En valeur, les importations québécoises et canadiennes de poussins sont estimées en moyenne à 2,2 et 6,9 millions de dollars de 1994 à 2004.

Les quantités de poussins exportés par le Canada présentent une grande variabilité. Elles ont fluctué entre 0,4 et 4,5 millions au cours de la période. Le nombre de poussins exportés par le Québec demeure peu élevé.

Les quantités de poussins importés par le Québec et le Canada ont été plus élevées que les quantités exportées.

En 2004, les importations canadiennes d'œufs d'incubation et de poussins de type chair représentaient 21,6 % de la production canadienne destinée au marché

intérieur, alors que les importations québécoises représentaient 23,5 % de la production québécoise.

Le commerce des œufs d'incubation et des poussins de type ponte

Le nombre d'œufs de type ponte importés par le Canada a été entre 3,0 millions et 7,0 millions d'œufs de 1994 à 2003. En 2004, le Canada a importé seulement 1,9 million d'œufs, ce qui représentait 2,6 % de la production canadienne. Les exportations d'œufs de type ponte ont été très variables au cours de cette période. Elles ont oscillé entre 1,6 million et 9 millions d'œufs. À noter qu'en 2001, 2002 et 2004, le Canada a exporté davantage d'œufs qu'il en a importé (tableau 2.4).

Tableau 2.4
Volume des importations et des exportations internationales
d'œufs d'incubation (type ponte), Québec et Canada, 1994 à 2004

Année	Québec			Canada			Importance relative Québec/Canada	
	Importations ⁽¹⁾	Exportations	Balance commerciale	Importations ⁽¹⁾	Exportations ⁽²⁾	Balance commerciale	Importations	Exportations
	'000 œufs			'000 œufs			- % -	
1994	905	90	(815)	6 336	2307	(4 029)	14,3	3,90
1995	2 406	383	(2 023)	7 021	2227	(4 794)	34,3	17,20
1996	2 015	36	(1 979)	5 519	3942	(1 577)	36,5	0,91
1997	988	57	(931)	5 144	3026	(2 118)	19,2	1,88
1998	1 443	481	(962)	4 509	1638	(2 871)	32,0	29,37
1999	1 030	217	(813)	4 666	1687	(2 979)	22,1	12,86
2000	1 666	195	(1 471)	3 858	3428	(430)	43,2	5,69
2001	1 392	-	(1 392)	3 572	8979	5 407	39,0	0,00
2002	1 823	8	(1 815)	2 968	4973	2 005	61,4	0,16
2003	2 262	395	(1 868)	6 787	2398	(4 389)	33,3	16,46
2004 ⁽³⁾	1 014	291	(723)	1 902	1912	10	53,3	15,21

(1) Volume d'œufs destinés à la production

(2) Volume d'œufs destinés à la production et à la reproduction

(3) Données préliminaires

Sources : - Institut de la statistique du Québec

- Agriculture et Agroalimentaire Canada, *Revue sur les couvoirs*

- MAPAQ, *Direction des politiques commerciales et intergouvernementales*

Les quantités importées par le Québec ont été en moyenne de 1,5 million d'œufs. La valeur moyenne des importations d'œufs a été de 0,4 million de dollars pour le Québec et de 1,2 million de dollars pour le Canada. Le Québec exporte peu d'œufs d'incubation de type ponte.

Au Canada, les importations de poussins ont été en moyenne de 1,1 million de poussins. Les exportations de poussins ont été pratiquement toujours supérieures aux importations. Depuis 1995, les exportations sont en croissance. Elles sont passées de 1,0 million à 3,9 millions de poussins. Elles sont effectuées principalement par le Manitoba et l'Ontario (tableau 2.5).

Tableau 2.5
Volume des importations et des exportations internationales
de poussins (type ponte), Québec et Canada, 1994 à 2004

Année	Québec			Canada			Importance relative Québec/Canada	
	Importations	Exportations	Balance commerciale	Importations ⁽¹⁾	Exportations ⁽²⁾	Balance commerciale	Importations	Exportations
	'000 poussins			'000 poussins			- % -	
1994	137	-	(137)	979	1 226	247	14,0	0,00
1995	59	1	(58)	621	1 024	403	9,5	0,10
1996	6	-	(6)	1 353	1 131	(222)	0,4	0,00
1997	46	-	(46)	1 285	1 660	375	3,6	0,00
1998	158	45	(113)	1 177	2 478	1 301	13,4	1,82
1999	2	-	(2)	921	3 357	2 436	0,2	0,00
2000	22	-	(22)	1 130	3 534	2 404	1,9	0,00
2001	2	26	24	1 061	3 680	2 619	0,2	0,71
2002	0	-	-	1 345	3 509	2 164	0,0	0,00
2003	117	54	(63)	1 496	3 651	2 155	7,8	1,48
2004 ⁽³⁾	0	264	264	852	3 933	3 081	0,0	6,71

(1) Volume de poussins destinés à la production

(2) Volume de poussins destinés à la production et à la reproduction

(3) Données préliminaires

Sources : - Institut de la statistique du Québec

- Agriculture et Agroalimentaire Canada, Revue sur les couvoirs

- MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales

2.2.2 Le commerce interprovincial

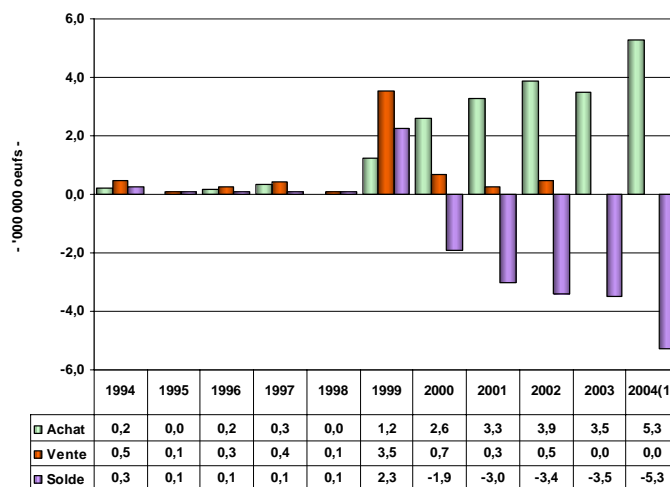
Le commerce d'œufs et de poussins de type chair

Le commerce interprovincial d'œufs d'incubation de type chair au Québec s'est intensifié depuis 1999. Les entrées ont plus que quadruplé passant de 1,2 à 5,3 millions d'œufs (figure 2.3). Ce commerce est essentiellement effectué entre les provinces de l'Atlantique et le Québec. Il a été rendu possible grâce à une entente de service intervenue entre l'OCCOIPC, un couvoirier québécois et un producteur des provinces de l'Atlantique. Ce contrat permet au producteur de faire incubé ses œufs au Québec à la condition qu'un nombre de poussins correspondant à 96 % du nombre d'œufs expédiés au Québec lui soit retourné.

Les ventes d'œufs d'incubation du Québec à destination des autres provinces ont été peu importantes. Elles ont été en moyenne de 0,6 million d'œufs.

Figure 2.3

Commerce interprovincial d'œufs d'incubation, type chair, 1994 à 2004



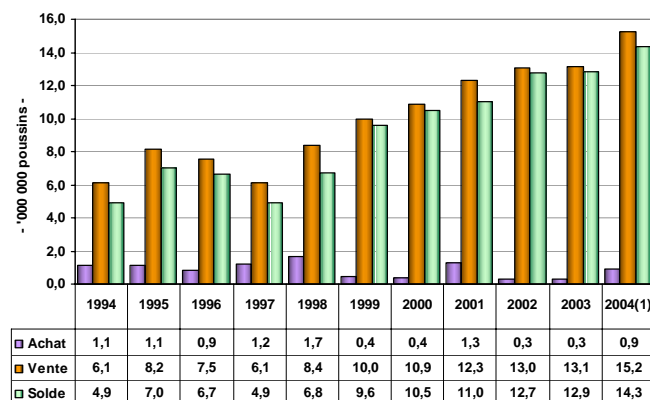
(1) Préliminaire

Sources : - Agriculture et Agroalimentaire Canada, *Revue sur les couvoirs*
 - Institut de la statistique du Québec
 - MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales

Les achats de poussins par le Québec ont varié au cours de la période, se situant en moyenne à 0,9 million de poussins (figure 2.4). La grande majorité des poussins achetés par le Québec proviennent de l'Ontario.

Figure 2.4

Commerce interprovincial de poussins, type chair, 1994 à 2004



(1) Préliminaire

Sources : - Agriculture et Agroalimentaire Canada, *Revue sur les couvoirs*
 - Institut de la statistique du Québec
 - MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales

Les ventes de poussins à destination des autres provinces sont passées de 6,1 millions à 15,2 millions de poussins. Les principaux acheteurs de poussins sont des producteurs de l'Ontario et des provinces de l'Atlantique. Les ventes de poussins à l'Ontario ont nettement progressé. Elles sont passées de 2,0 millions à 7,3 millions de poussins. Les ventes à destination des provinces atlantiques correspondent notamment aux œufs qui ont été incubés en vertu de l'entente intervenue entre l'OCCOIPC, le producteur des provinces de l'Atlantique et le couvoirier québécois.

Le commerce d'œufs et de poussins de type ponte

Les entrées interprovinciales d'œufs d'incubation de type ponte au Québec ont été en moyenne de 1,1 million d'œufs. Ces achats proviennent de l'Ontario, des provinces de l'Atlantique et du Manitoba. Les ventes interprovinciales d'œufs ont été peu importantes.

De 1994 à 2004, les achats de poussins de type ponte ont été en moyenne de 0,1 million. Ces achats proviennent majoritairement des provinces de l'Atlantique. Les ventes de poussins sont dirigées essentiellement en Ontario. Elles ont été en moyenne de 0,6 million de poussins au cours de la période. En 2004, les ventes de poussins à destination des autres provinces ont atteint 0,6 million de poussins.

Constats

- En 2004, les importations canadiennes d'œufs d'incubation et de poussins de type chair représentaient 21,6 % de la production canadienne destinée au marché intérieur, alors que les importations québécoises représentaient 23,5 % de la production québécoise.
- La valeur moyenne des importations d'œufs et de poussins de type chair au Canada et au Québec est estimée respectivement à 34,4 et 10,2 millions de dollars.
- Les exportations d'œufs d'incubation de type chair représentaient, en 2004, 0,5 % de la production canadienne. Elles sont effectuées principalement par le Québec depuis 1998.
- Les ventes québécoises de poussins de type chair à l'Ontario sont en croissance. Elles sont passées de 2,0 millions à 7,3 millions de poussins de 1994 à 2004.
- En 2004, le Canada a importé 1,9 million d'œufs de type ponte, ce qui représentait 2,6 % de la production canadienne.

CHAPITRE 3

LA MISE EN MARCHÉ

La Loi sur la mise en marché des produits agricoles et de la pêche (L.R.Q., c. M-35.1) prévoit que toute personne ou société engagée dans la mise en marché d'un produit visé par un plan conjoint est tenue de négocier, avec l'office de producteurs ou son agent de négociation, les conditions et les modalités de production et de mise en marché de ce produit. Dans le secteur des œufs d'incubation de type chair, trois conventions de mise en marché ont été négociées. Les organismes signataires sont le Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec, le Comité des producteurs d'œufs d'incubation de poulet à chair (Comité), les Couvoiriers du Québec inc., la Coopérative fédérée de Québec et l'Association des abattoirs avicoles du Québec inc.

Le Comité, composé de trois producteurs engagés principalement dans la production et du président du Syndicat, est l'agent de négociation des producteurs. À cet égard, il peut négocier notamment les conditions de mise en marché, les volumes à produire et la base d'établissement des prix avec les associations accréditées d'acheteurs. Les conventions de mise en marché prévoient la formation de deux autres comités : le Comité permanent de la demande qui a la responsabilité d'établir les prévisions de la demande d'œufs à chaque année et le Comité des prix qui est responsable de la négociation des prix. Ces deux comités sont constitués de la même façon, soit de trois représentants des producteurs et de trois représentants des organismes accrédités.

Il n'y a pas de convention de mise en marché dans le secteur des œufs d'incubation de type ponte compte tenu notamment du nombre restreint de producteurs dans ce secteur et que certains d'entre eux sont également propriétaires de couvoirs. Le Comité des producteurs d'œufs d'incubation de pondeuses d'œufs de consommation voit à l'établissement des volumes d'œufs à produire en consultation avec les deux associations accréditées, soit les Couvoiriers du Québec inc. et la Coopérative fédérée de Québec.

3.1 La détermination du contingent aux producteurs

Au Québec, le conseil d'administration du Syndicat fixe les taux d'utilisation du contingent (quotas) pour l'année (un taux pour le type chair et un pour le type ponte). Ces taux peuvent être révisés au besoin avant d'être fixés définitivement. La quantité d'œufs qu'un producteur peut produire au cours d'une année est établie en

multipliant le taux d'utilisation fixé pour chaque catégorie au quota détenu par celui-ci. Les mises en incubation d'un producteur au cours d'une année doivent être d'au moins 100 % de la quantité permise. Des pénalités de surproduction et de sous-production sont prévues pour ceux qui ne se conforment pas à ces normes. Pour éviter ces pénalités, certaines mesures peuvent être prises par un producteur en situation de surproduction ou de sous-production. La location de contingents ou encore des modifications à la régie de son troupeau (âge d'abattage) en sont des exemples.

3.2 L'établissement des prix aux producteurs

La négociation effectuée par le Comité des prix est basée notamment sur les critères suivants : les coûts de production, la concurrence interprovinciale et les conditions des marchés de l'ensemble de l'industrie. En cas de mésentente, les parties peuvent aller en arbitrage à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

Depuis plusieurs années, le Comité des prix a convenu d'accorder une prépondérance au critère de concurrence interprovinciale. Ainsi, au cours des dix dernières années, les producteurs québécois ont obtenu en moyenne pour leurs œufs un prix généralement inférieur à celui en vigueur dans les autres provinces.

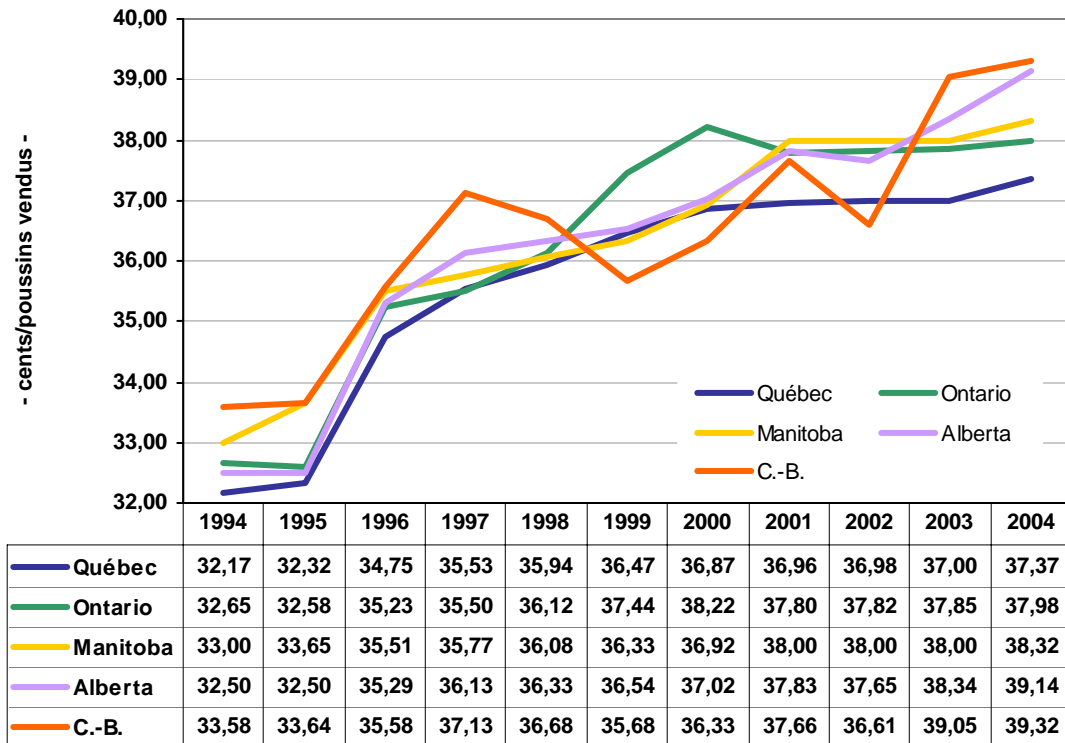
Le prix est établi sur la base des poussins vendus. Les producteurs sont payés sur le nombre de poussins aptes à être mis en marché moins 2 %, pour tenir compte des mortalités futures. De 1994 à 2004, le prix moyen payé aux producteurs d'œufs d'incubation du Québec a été de 35,67 cents le poussin comparativement à 36,29 cents en Ontario et en Alberta, de 36,33 cents au Manitoba et de 36,48 cents en Colombie-Britannique (figure 3.1).

Les prix des œufs au Québec, sur la base des poussins vendus, ont augmenté de 1994 à 2003. Toutefois, depuis septembre 2004, les prix au Québec ont chuté considérablement. Ils sont passés de 38,01 cents à 33,56 cents du poussin au mois de décembre 2004. Cette baisse est attribuable notamment à la chute des prix des moulées et à la diminution du coût d'achat des animaux reproducteurs.

Dans le secteur des œufs d'incubation de type ponte, il n'y a pas de convention de mise en marché et pas de prix négocié.

Figure 3.1

Prix aux producteurs des œufs d'incubation de type chair,
1994 à 2004



Sources : - Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec
 - Office canadien de commercialisation des œufs d'incubation de poulet à chair (OCCOIPC)
 - MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales

Constat

- Au cours des dix dernières années, les producteurs québécois ont obtenu en moyenne pour leurs œufs d'incubation de type chair un prix généralement inférieur à celui en vigueur dans les autres provinces.

Enjeu

- Depuis plusieurs années, le Comité des prix accorde une prépondérance au critère de la concurrence interprovinciale. Cette pratique a-t-elle été profitable pour le secteur?

CHAPITRE 4

LES COUVOIRS

À la réception au couvoir, les œufs peuvent être entreposés quelques jours dans une salle à température, humidité et pression statique contrôlées. Toutefois, pour ne pas affecter le taux d'éclosion, les œufs doivent être mis en incubation au plus tard le 7^e jour après la journée du ramassage à la ferme. Les œufs sont mis dans des incubateurs pendant 18 jours, puis transférés dans des éclosoirs où ils séjournent pendant trois jours. Les poussins sont par la suite sexés. Le sexage des poussins de type chair est une pratique en vigueur au Québec en raison de la spécialisation des usines d'abattage. En effet, certains abattoirs ne se consacrent qu'à l'abattage des mâles ou des femelles, alors que d'autres abattent mâles et femelles, mais sur des lignes d'abattage distinctes.

Les couvoirs produisent les poussins qui sont vendus aux producteurs d'œufs de consommation et de poulet à chair. En 2005, on dénombrait 10 couvoirs de poussins de type chair et 4 couvoirs de poussins de type ponte sous contrôle sanitaire, enregistrés au fédéral. Les 6 principaux couvoirs de type chair sont : Couvoir Scott ltée, Couvoir Ramsay, Réal Côté inc., Couvoir Provincial, Saint-Félix-de-Valois et Victoriaville (Coopérative fédérée de Québec), Couvoir Boire & frères inc. et Couvoir Jolibec inc. Les deux autres, soit Les Entreprises Simetin inc. et Centre avicole Bélanger inc., produisent des volumes moindres.

Les deux principaux couvoirs de type ponte sont Couvoir Jolibec inc. et Couvoir Provincial St-Jude (Coopérative fédérée de Québec). Les deux autres sont Les Entreprises Simetin inc. et Centre avicole Bélanger inc.

En 2005, environ les deux tiers de la production d'œufs d'incubation (types chair et ponte) seraient effectués par des producteurs qui sont également propriétaires de couvoir.

Le tableau 4.1 présente le nombre de couvoirs enregistrés par le gouvernement fédéral dans les différentes régions du Canada. À noter que deux compagnies possèdent des couvoirs dans plusieurs provinces : Maple Leaf dont le siège social est situé en Ontario et la Coopérative Lilydale dont le siège social est situé en Alberta.

Tableau 4.1
Nombre de couvoirs par province en 2005

Provinces	Nombre d'établissements	
	Type ponte	Type poulet à chair
Colombie-Britannique	1	8
Alberta	7	8
Saskatchewan	2	3
Manitoba	2	8
Ontario	6	11
Québec	4	10
Provinces de l'Atlantique	3	6
Canada	25	54

Sources : - Agriculture et Agroalimentaire Canada
- MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales

De 1994 à 1997, la quantité de poussins de type ponte produite par les couvoiriers québécois a fluctué entre 6,2 et 7,0 millions. Depuis 1998, la production a enregistré une croissance exceptionnelle passant de 6,6 millions à 10,5 millions de poussins, soit une augmentation de près de 60 % (tableau 4.2). La croissance marquée de la production d'œufs de consommation au Québec, qui est passée de 72 à 86 millions de douzaines d'œufs au cours de cette période, a contribué à cet essor. Cette croissance est principalement attribuable au marché des œufs transformés, c'est-à-dire des œufs liquides, congelés ou déshydratés ainsi que ceux utilisés pour la fabrication de produits pharmaceutiques comme les vaccins.

Tableau 4.2
Production de poussins et taux d'éclosion
dans les couvoirs enregistrés au Québec, 1994 à 2004

Année	Quantité de poussins produits		Taux moyen d'éclosion	
	Type ponte ⁽¹⁾	Type chair	Type ponte	Type chair
	'000		- % -	
1994	6 269	143 710	76,7	81,8
1995	6 844	145 792	77,9	81,8
1996	6 777	153 269	77,7	82,8
1997	7 012	156 376	77,9	81,3
1998	6 610	165 177	81,5	81,4
1999	7 041	169 704	81,1	81,2
2000	7 877	170 949	79,5	80,4
2001	8 519	185 538	80,0	83,1
2002	8 795	183 766	78,0	83,2
2003	8 947	179 212	79,4	83,4
2004	10 529	184 775	81,3	82,8

(1) Environ la moitié des poussins produits sont détruits à l'éclosion.

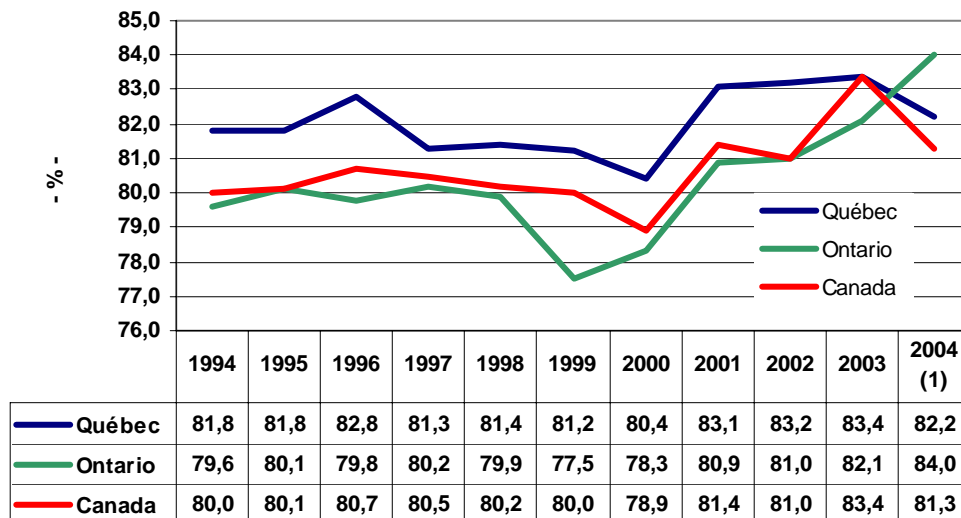
Sources : - Agriculture et Agroalimentaire Canada, *Revue sur les couvoirs*
- Institut de la statistique du Québec
- MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales

La production de poussins de type chair a également affiché une croissance marquée de 1994 à 2001. Elle est passée de 143,7 à 185,5 millions de poussins. En 2002 et 2003, la production a diminué. Ce recul est attribuable notamment à une diminution des activités d'exportation canadiennes de poulets, aux exigences du domaine de la restauration pour des poulets plus lourds et à l'amélioration de la viabilité des poulets. En 2004, la production de poussins s'approche à nouveau du niveau de 2001. L'épisode d'influenza aviaire, qui a sévi en Colombie-Britannique au début de l'année 2004, a certainement contribué à cette augmentation.

Les figures 4.1 et 4.2 illustrent les taux d'éclosion des œufs de type chair et de type ponte dans les couvoirs enregistrés au Québec, en Ontario et au Canada de 1994 à 2004. Au cours de cette période, le taux d'éclosion des œufs de type chair au Québec a été supérieur au taux enregistré en Ontario à l'exception de l'année 2004. Le taux d'éclosion au Québec, comparativement à celui mesuré dans l'ensemble du Canada, est également plus élevé. Les taux d'éclosion des œufs dans les provinces de l'Ouest sont, à une exception près, inférieurs aux taux d'éclosion enregistrés au Québec (tableau 4.1A en annexe). Plusieurs facteurs peuvent venir affecter le taux d'éclosion, par exemple les races utilisées, l'alimentation et l'âge d'abattage des troupeaux.

Figure 4.1

Taux d'éclosion des œufs, type chair, Québec, Ontario et Canada, 1994 à 2004

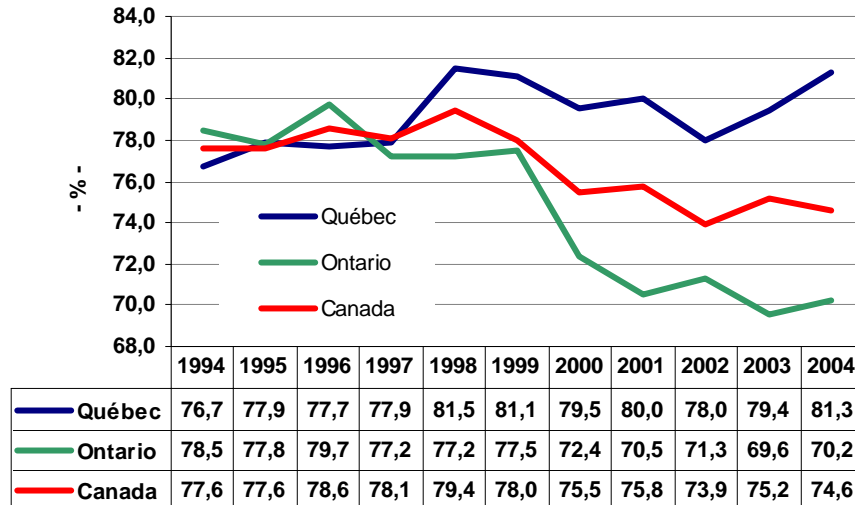


(1) Données préliminaires

Sources : - Agriculture et Agroalimentaire Canada, *Revue sur les couvoirs*
 - Institut de la statistique du Québec
 - MAPAQ, *Direction des politiques commerciales et intergouvernementales*

Figure 4.2

Taux d'éclosion des œufs, type ponte, Québec, Ontario et Canada, 1994 à 2004



Sources : - Agriculture et Agroalimentaire Canada, *Revue sur les couvoirs*
 - Institut de la statistique du Québec
 - MAPAQ, *Direction des politiques commerciales et intergouvernementales*

De 1994 à 1997, le taux d'éclosion des œufs de type ponte au Québec a été similaire à celui observé en Ontario. Toutefois, depuis 1998, il est nettement plus élevé.

La valeur des livraisons de l'industrie des couvoirs est estimée à plus de 96 millions de dollars en 2004, plus de 470 personnes y travaillent.

CHAPITRE 5

LA PRODUCTION

5.1 Les contingents de production d'œufs d'incubation de type chair

Le système de contingentement de la production est le mécanisme en vertu duquel l'Office canadien de commercialisation des œufs d'incubation de poulet à chair (OCCOIPC) attribue des allocations à chaque office provincial de commercialisation, déterminant la quantité d'œufs qu'une province peut produire pour approvisionner son marché durant une année. Les offices provinciaux répartissent ensuite ce contingent aux producteurs.

En vertu de l'Accord entre le gouvernement des États-Unis d'Amérique et le gouvernement du Canada sur les importations d'œufs d'incubation de poulet à chair et de poussins, l'accès minimal que le Canada accorde aux États-Unis est de 21 % de la production nationale prévue (voir section 1.3, chapitre 1).

Au début de l'année 2000, les provinces signataires de l'Entente fédérale-provinciale ont convenu de modifier la politique nationale de contingentement. Le plus important changement a été de modifier la méthodologie d'ajustement des contingents provinciaux pour tenir compte des importations. Ainsi, selon cette entente, après une période de transition de deux ans, toutes les provinces doivent désormais réduire leurs besoins totaux en œufs de 17,4 %, sauf l'Alberta où cette réduction n'est que de 5,9 %. Cette modification a avantagé l'Ontario, le Manitoba et la Saskatchewan puisque leur réduction avant cette entente était supérieure à 17,4 % (tableau 5.1). La Colombie-Britannique, qui a dû concéder une bonne part de son contingent, a reçu une compensation financière de l'Ontario pour ce transfert. Cette modification a eu peu d'impact pour le Québec.

Les quantités importées sont contrôlées par Commerce international Canada (CICan) qui émet des licences d'importation aux couvoiriers. Lorsque les couvoirs n'utilisent pas 90 % de leur quote-part (contingent tarifaire), CICan la redistribue à d'autres couvoirs selon sa politique d'utilisation des contingents tarifaires. L'administration des licences d'importation par CICan peut venir perturber l'équilibre d'approvisionnement des provinces réglementées, notamment lorsque les couvoirs des provinces non réglementées transfèrent une partie de leur quote-part d'importation à un couvoir situé dans une province réglementée ou, encore, lorsqu'ils n'utilisent pas 90 % de leur quote-part.

Tableau 5.1
Ajustement des contingents provinciaux pour importation,
1999 à 2002

Provinces	Ajustement pour importation			
	%			
	1999	2000	2001	2002
Colombie-Britannique	14,7	13,5	16,1	17,4
Alberta	5,9	5,9	5,9	5,9
Saskatchewan	20,9	17,4	17,4	17,4
Manitoba	25	25	22	17,4
Ontario	23	22	20,5	17,4
Québec	17,5	17,5	17,5	17,4
Provinces de l'Atlantique	11,5	17,4	17,4	17,4

*Sources : Office canadien de commercialisation des œufs d'incubation de poulet à chair
MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales*

Le tableau 5.2 illustre l'évolution des contingents de production des provinces. Au cours de la période de 1994 à 2004, le contingent annuel au Canada a augmenté de 2,8 % par année, s'élevant à 671,1 millions d'œufs au cours de cette dernière année.

Tableau 5.2
Contingent d'œufs d'incubation de poulet à chair, Canada et provinces,
1994 à 2004

Année	C.-B.	Alberta	Sask.	Manitoba	Ontario	Québec	Provinces atlantiques	Canada
	'000 d'œufs							'000 d'œufs
1994	87 207	64 137	15 549	18 418	162 713	148 755	44 764	541 543
1995	88 673	69 527	9 727	21 407	171 552	153 618	37 822	552 327
1996	90 121	62 505	9 511	21 310	163 325	155 067	36 724	538 562
1997	92 421	70 385	9 753	24 597	166 638	164 766	40 530	569 090
1998	94 967	70 639	10 073	24 808	165 068	172 692	49 055	587 302
1999	101 881	73 911	14 265	21 059	180 983	178 244	49 231	619 574
2000	110 940	74 818	16 515	26 426	191 038	172 363	47 646	639 746
2001	110 830	80 482	18 471	30 485	201 402	178 009	49 672	669 353
2002	109 349	79 456	19 773	32 203	212 762	181 969	49 615	685 127
2003	110 781	74 122	19 437	30 939	210 310	179 556	50 848	675 993
2004	112 199	71 731	20 975	31 044	208 428	177 399	49 276	671 053
Taux de croissance	3,0	1,7	7,8	5,4	3,1	2,0	2,7	2,8

*Sources : - Office canadien de commercialisation des œufs d'incubation de poulet à chair
- MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales*

En 2004, c'est l'Ontario qui détient le contingent le plus élevé au Canada, il était de 208,4 millions d'œufs. Le contingent de l'Ontario a connu un taux de croissance moyen annuel de 3,1 % au cours de la période de 1994 à 2004.

Le contingent total du Québec a atteint 177,4 millions d'œufs en 2004. Il a connu une croissance moyenne de 2,0 % annuellement de 1994 à 2004. Cette croissance a toutefois été inférieure à la moyenne canadienne. Cette situation fait en sorte que la part de contingent détenue par le Québec a diminué de 27,5 % à 26,4 % au cours de la décennie (tableau 5.3).

Tableau 5.3
Répartition des contingents annuels d'œufs d'incubation
de poulet à chair, 1994 à 2004

Année	C.-B.	Alberta	Sask.	Manitoba	Ontario	Québec	Provinces atlantiques
				- % -			
1994	16,1	11,8	2,9	3,4	30,0	27,5	8,3
1995	16,1	12,6	1,8	3,9	31,1	27,8	6,8
1996	16,7	11,6	1,8	4,0	30,3	28,8	6,8
1997	16,2	12,4	1,7	4,3	29,3	29,0	7,1
1998	16,2	12,0	1,7	4,2	28,1	29,4	8,4
1999	16,4	11,9	2,3	3,4	29,2	28,8	7,9
2000	17,3	11,7	2,6	4,1	29,9	26,9	7,4
2001	16,6	12,0	2,8	4,6	30,1	26,6	7,4
2002	16,0	11,6	2,9	4,7	31,1	26,6	7,2
2003	16,4	11,0	2,9	4,6	31,1	26,6	7,5
2004	16,7	10,7	3,1	4,6	31,1	26,4	7,3

Sources : - Office canadien de commercialisation des œufs d'incubation de poulet à chair
- MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales

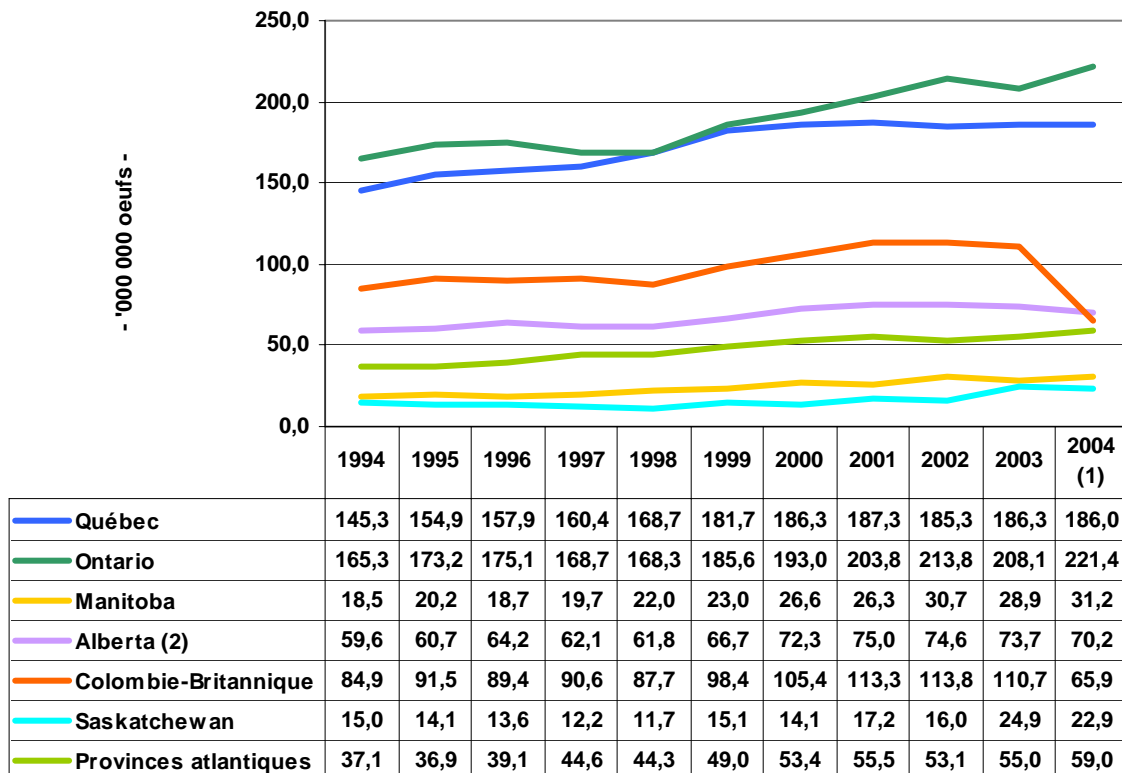
Ce sont les provinces de la Saskatchewan et du Manitoba qui ont enregistré les plus fortes croissances, soit des taux de croissance moyens annuels respectifs de 7,8 % et 5,4 %; les parts de contingent de ces provinces se sont donc accrues.

Les parts de contingent détenues par les provinces fluctuent d'une année à l'autre. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces fluctuations. Les variations des parts de marché des provinces dans le secteur du poulet et du ratio chair-œuf en sont des exemples. Une modification apportée à la politique nationale d'allocation, comme l'ajustement pour importation qui a été adopté en 2000, a également eu un impact sur les parts détenues par plusieurs provinces.

5.2 La production d'œufs d'incubation de type chair

La production canadienne d'œufs d'incubation de poulet à chair a augmenté de 24,9 % entre 1994 et 2004, pour atteindre 656,4 millions d'œufs (figure 5.1), conséquence de la hausse de la demande de poulets au pays.

Figure 5.1
Production d'œufs d'incubation de type chair,
provinces canadiennes, 1994 à 2004



(1) Préliminaire

(2) Données compilées jusqu'au 4 décembre 2004

Sources : - Agriculture et Agroalimentaire Canada, Revue sur les couvoirs

- Institut de la statistique du Québec

- MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales

La production québécoise est passée de 145,3 millions d'œufs en 1994 à 186,0 millions en 2004, soit une croissance annuelle moyenne de 2,6 %. La production en Ontario a enregistré une augmentation légèrement supérieure (3,1 %) à celle du Québec. C'est la production du Manitoba qui a connu la plus forte hausse, soit 5,9 %.

L'importance de la production québécoise par rapport à celle du Canada a augmenté de 1994 à 1998 passant de 27,6 % à 29,9 %, puis a décliné jusqu'en 2002 pour revenir pratiquement au même niveau qu'en 1994, soit 27,1 % en 2003 (tableau 5.1A en annexe). La part de la production ontarienne a également fluctué au cours de la période. Elle est passée de 31,4 % à 30,3 % en 2003. La production d'œufs de ces deux provinces a représenté plus de 57 % de la production canadienne au cours de cette période. L'année 2004 représente une année exceptionnelle pour le Québec et l'Ontario qui ont augmenté leur production pour compenser la baisse de production de la Colombie-Britannique. La production d'œufs en Colombie-Britannique a chuté fortement en 2004 en raison de la présence de l'influenza aviaire qui a nécessité l'abattage de nombreux élevages pour permettre l'éradication de la maladie.

5.2.1 Le rapport entre la production et le contingent

De 1994 à 2004, le Québec a eu, en moyenne, une production supérieure à son contingent (0,6 %). Ces dernières années, le Québec a excédé à quelques reprises la limite maximale de production autorisée, notamment au cours des années 2000, 2001 et 2004 (tableau 5.4). Toutefois, le programme de location interprovinciale de quota lui a permis d'obtenir des contingents additionnels de production évitant ainsi les pénalités monétaires associées au dépassement de la limite maximale de production.

Tableau 5.4
Rapport de la production d'œufs d'incubation de type chair
sur l'allocation totale, 1994 à 2004

Année	C.-B.	Alberta	Sask.	Manitoba	Ontario	Québec	Provinces atlantiques	Canada
				- % -				
1994	97,3	92,9	96,6	100,5	101,9	97,3	82,8	97,1
1995	103,1	87,3	145,0	94,1	101,2	99,5	97,5	99,5
1996	99,2	102,7	142,5	87,9	107,9	101,1	106,4	103,6
1997	98,1	88,1	124,9	79,9	101,3	97,1	110,0	98,0
1998	92,3	87,3	115,8	88,8	102,1	97,3	90,3	96,0
1999	96,6	90,2	106,2	109,3	102,4	101,1	99,5	99,7
2000	94,8	96,5	85,4	100,6	101,0	106,2	112,1	101,2
2001	100,3	93,1	92,9	86,3	101,2	103,4	111,8	100,5
2002	100,5	93,9	80,9	95,4	100,5	99,9	107,1	99,2
2003	95,5	98,2	128,2	93,3	98,9	101,1	108,2	100,1
2004 ⁽¹⁾	56,6	97,8	109,0	100,4	106,1	103,2	119,6	97,0

⁽¹⁾ Préliminaire

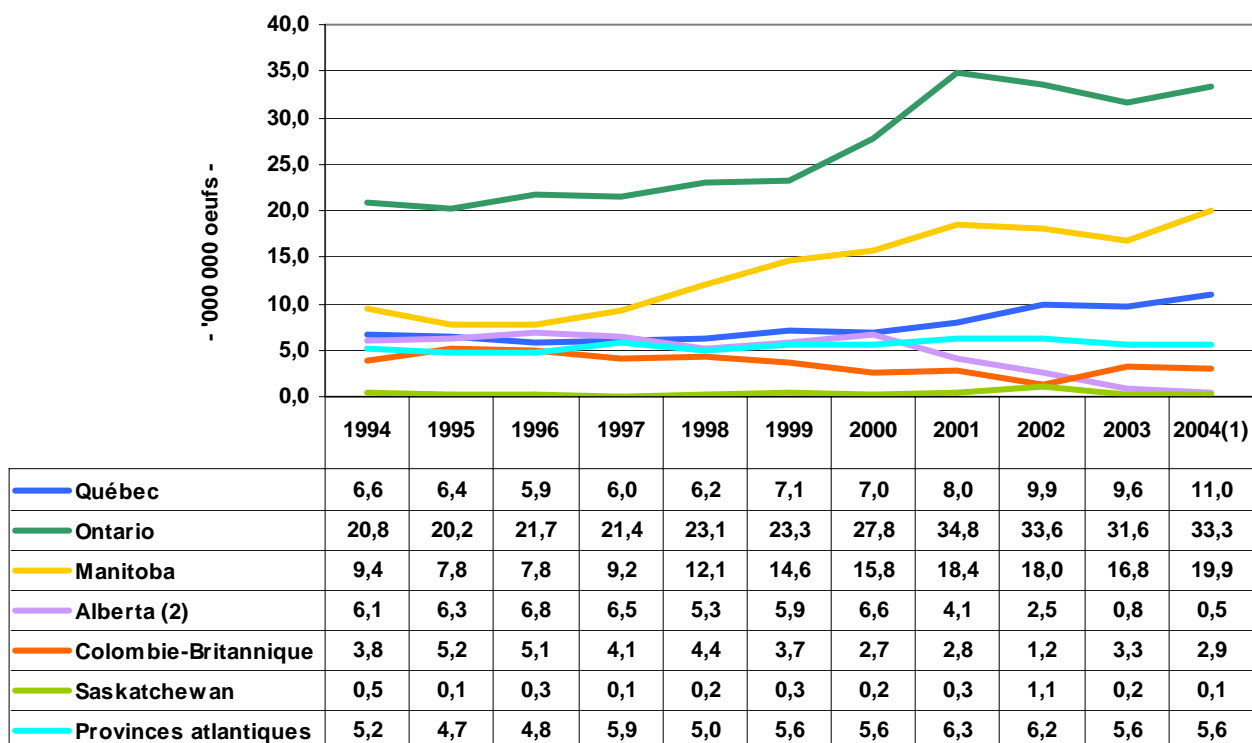
Sources : - Office canadien de commercialisation des œufs d'incubation de poulet à chair
- MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales

L'Alberta a été en situation de sous-production pendant pratiquement toute la période, alors que la Saskatchewan et les provinces de l'Atlantique ont dépassé à sept reprises le contingent de production qui leur aurait été octroyé si elles avaient été signataires de l'Entente fédérale-provinciale.

5.3 La production d'œufs d'incubation de type ponte

La production d'œufs d'incubation de type ponte au Canada a augmenté de 39,9 % entre 1994 et 2004 pour atteindre 73,1 millions d'œufs en 2004 (figure 5.2). La production québécoise est passée de 6,6 millions d'œufs en 1994 à 11 millions en 2004, soit une croissance moyenne annuelle de 5,7 %. L'Ontario a connu un taux de croissance similaire (6,2 %). C'est le Manitoba qui a enregistré le taux de croissance le plus élevé, soit 10,5 %. Depuis quatre ans, la production de l'Alberta a diminué considérablement.

Figure 5.2
Production d'œufs d'incubation de type ponte,
provinces canadiennes, 1994 à 2004



(1) Préliminaire

(2) Données compilées jusqu'au 4 décembre 2004

Sources : - Agriculture et Agroalimentaire Canada, *Revue sur les couvoirs*
 - Institut de la statistique du Québec
 - MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales

L'importance de la production du Québec par rapport à celle du Canada a augmenté de 12,7 % à 15,0 % entre 1994 et 2004 (tableau 5.2A en annexe). L'Ontario a également augmenté sa part de marché qui est passée de 39,7 % à 45,5 %. En 2004, l'Ontario et le Manitoba étaient responsables de plus de 72 % de la production d'œufs d'incubation de type ponte du Canada.

5.4 Le nombre d'exploitations

Le nombre d'exploitations d'œufs d'incubation de type chair au Canada a diminué de 12,7 % entre 1994 et 2004, pour atteindre 276 exploitations en 2004 (tableau 5.5).

Tableau 5.5
Nombre de producteurs d'œufs d'incubation,
type chair, 1994 et 2004

Provinces	Année	
	1994	2004
Québec	61	47
Ontario	86	86
Manitoba	32	29
Saskatchewan	14	11
Alberta	53	37
Colombie-Britannique	62	62
Provinces de l'Atlantique	8	4
Canada	316	276

Sources : - OCCOIPC
- MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales

Le nombre d'exploitations au Québec a connu une baisse de près de 23 %, elles n'étaient plus que 47 en 2004. L'Ontario et la Colombie-Britannique ont le même nombre d'entreprises qu'en 1994, soit respectivement 86 et 62 entreprises. Par contre, le nombre d'entreprises situées dans les provinces des prairies a également chuté. Il y en avait 77 en 2004, soit une diminution d'un peu plus de 22 %.

Pour des motifs de confidentialité, en raison de leur nombre restreint, il n'y a pas de statistique disponible sur le nombre d'exploitations d'œufs d'incubation de type ponte.

5.5 La structure de la production et la répartition régionale au Québec (type chair)

Entre 1995 et 2003, la production d'œufs d'incubation de type chair est passée de 154,9 millions à 185,2 millions d'œufs au Québec et le nombre d'exploitations de 61 à 49. Ainsi, la production moyenne par entreprise au Québec est passée de 2,5 millions d'œufs en 1995 à 3,8 millions en 2003.

Les entreprises détenant plus de 3 000 m² de quota de production représentaient 44,0 % en 2003 par rapport à 39,4 % en 1995 (tableau 5.6), alors que la part des entreprises détenant moins de 3 000 m² de quota a diminué de 60,7 % à 56,0 % en 2003¹. La concentration de la production d'œufs d'incubation dans des entreprises de plus grande taille se poursuit au Québec.

Tableau 5.6
Répartition des entreprises et de la production au Québec, 1995 et 2003

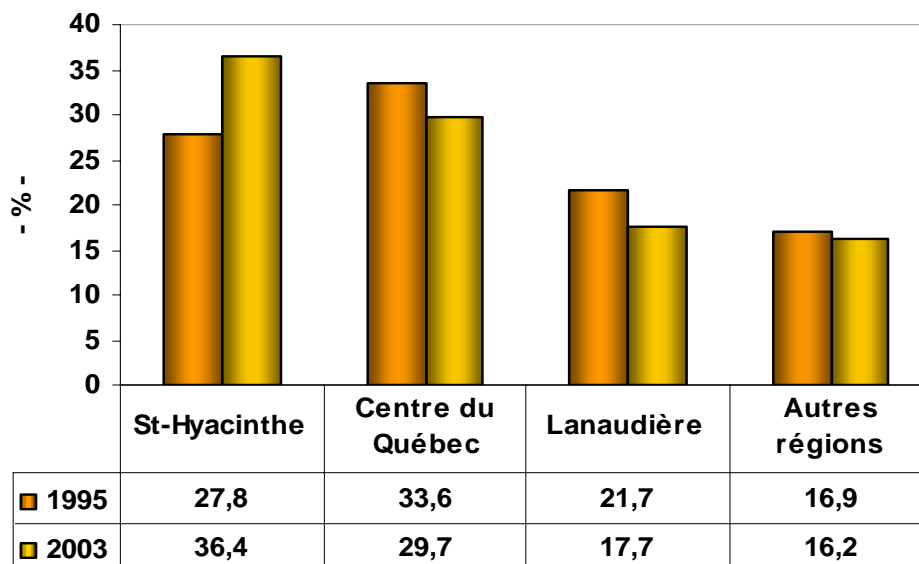
Strate de production	1995		2003	
	Entreprise	Production	Entreprise	Production
	- % -	- % -	- % -	- % -
5001 m² et plus	19,7	60,4	28,0	69,0
4001 à 5000 m²	14,8	14,4	10,0	7,9
3001 à 4000 m²	4,9	3,5	6,0	3,7
2001 à 3000 m²	19,7	10,3	32,0	14,3
1001 à 2000 m²	27,9	9,7	16,0	4,3
100 m² et moins	13,1	1,7	8,0	0,8

Sources : - Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec
- MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales

En 2003, la production d'œufs d'incubation de type chair était effectuée principalement dans les régions de Saint-Hyacinthe (36,4 %), du Centre du Québec (29,7 %) et de Lanaudière (17,7 %). Les principales régions productrices sont les mêmes qu'en 1995, toutefois, la région de Saint-Hyacinthe produit une quantité plus importante d'œufs par rapport à 1995 (figure 5.3).

¹ Ces données ne sont pas disponibles pour les années 1994 et 2004.

Figure 5.3
Principales régions productrices d'œufs d'incubation,
type chair, Québec, 1995 et 2003



Sources : - Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec
 - MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales

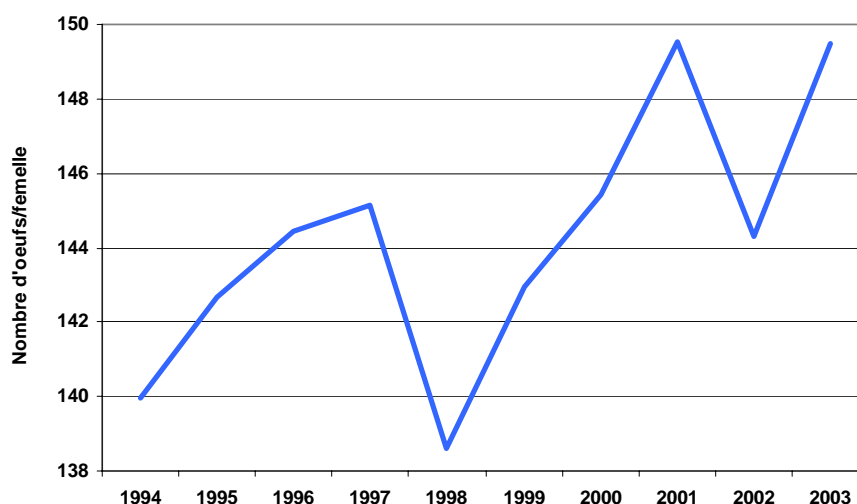
5.6 Les indicateurs de productivité

À chaque année, le Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec fait parvenir aux entreprises d'œufs d'incubation une analyse quinquennale de productivité. Cette analyse présente les informations sur le nombre d'œufs mis en incubation par femelle, l'âge moyen d'abattage des poules et le taux d'éclosion de l'entreprise ainsi que celles de la moyenne des producteurs.

La figure 5.4 permet d'illustrer une estimation de la productivité des poules au Québec, ajustée à 61 semaines, de 1994 à 2003. Cette estimation a été effectuée à partir des données recueillies par le Syndicat.

Figure 5.4

Estimation de la productivité des poules de type chair au Québec, 1994 à 2003



Sources : - Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec
- MAPAQ, Direction des politiques commerciales et intergouvernementales

Cette figure permet d'illustrer deux chutes de productivité au cours de cette période, soit en 1998 et en 2002. En 1998, la productivité des troupeaux québécois a été affectée notamment par la présence d'une maladie virale dans les troupeaux, la leucose aviaire. La chute de productivité observée au cours de l'année 2002 s'explique par les nombreuses vagues de chaleur excessive qui ont sévi cette année-là au cours de l'été.

5.7 La qualité du produit

5.7.1 Le Programme canadien pour la qualité des œufs d'incubation (PCQOI)

Au cours des dernières années, l'Office canadien de commercialisation des œufs d'incubation de poulet à chair a élaboré le Programme canadien pour la qualité des œufs d'incubation (PCQOI). Ce programme, qui a pour but d'améliorer la salubrité à la ferme, s'appuie sur les principes reconnus à l'échelle internationale du système d'Analyse des risques et maîtrise des points critiques (ARMPC), mieux connu sous l'acronyme anglais HACCP.

Le PCQOI a établi trois points de contrôle critiques dans un établissement d'œufs d'incubation, soit l'administration des médicaments, le tri et l'emballage des œufs d'incubation et la température d'entreposage des œufs.

Le programme a obtenu la reconnaissance technique de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et le processus d'implantation à la ferme a débuté à l'automne 2004.

5.7.2 Le Programme de gestion des œufs inaptes à l'incubation

Le Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec et la Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec (FPOCQ) ont travaillé conjointement à l'élaboration d'un programme pour écouler, de façon sécuritaire, les œufs qui sont inaptes à l'incubation. Ce programme permettra que tous les œufs inaptes soient ramassés et regroupés dans un poste de rassemblement pour être finalement expédiés à une usine de transformation (décoquillage) où ils seront soumis à un processus de pasteurisation.

Les œufs inaptes à l'incubation étant sous la juridiction du Plan conjoint des producteurs d'œufs de consommation, c'est la FPOCQ qui aura la responsabilité d'administrer ce programme qui devrait être mis en place au cours de l'année 2005.

5.8 L'impact économique de la production

Au cours de l'année 2004, les offices nationaux de commercialisation oeuvrant dans les secteurs de la volaille et des œufs ont mandaté les chercheurs du George Morris Centre, un groupe de recherche indépendant spécialisé dans l'agroalimentaire, pour qu'ils réalisent une étude sur l'apport de l'industrie du poulet, du dindon et des œufs à l'économie canadienne.

Pour réaliser cette étude, le George Morris Centre a utilisé le modèle intersectoriel mis au point par Statistique Canada. Ce modèle permet de mesurer deux types d'effets :

- les effets directs, c'est-à-dire les salaires et les revenus versés aux employés travaillant directement dans la production ainsi que les emplois générés;
- les effets indirects, c'est-à-dire les retombées économiques des dépenses en amont de la production. Ainsi, dans le secteur des œufs d'incubation, les effets indirects sont par exemple les effets économiques de l'achat d'équipement, de moulée, de services professionnels, etc.

Le modèle donne un ordre de grandeur de l'impact d'une variation brusque de la production ou de la consommation et calcule comment cette variation se répercute dans l'ensemble de l'économie. Dans l'étude réalisée par le George Morris Centre, la variation utilisée pour évaluer l'impact économique de la production d'œufs d'incubation de type chair correspond aux recettes monétaires agricoles du secteur en 2003. Celles-ci étaient établies à 55,4 millions de dollars pour le Québec en 2003.

Les principaux constats qui se dégagent de cette étude pour le secteur des œufs d'incubation sont les suivants :

- Au Canada, cette production a généré plus de 4 000 emplois à la ferme et chez les fournisseurs des producteurs agricoles, 88 millions de dollars en salaires et revenus et une contribution économique totale de 460,0 millions de dollars.

- Au Québec, la production d'œufs d'incubation a généré globalement 830 emplois dont 480 emplois directs et plus de 22,7 millions de dollars en salaires et revenus. La contribution économique totale de ce secteur au Québec a été de 104,1 millions de dollars. L'impact du commerce interprovincial est exclu de ces statistiques.

Constats

Production d'œufs de type chair

- De 1994 à 1998, la part de contingent de production d'œufs d'incubation type chair détenue par le Québec a augmenté passant de 27,5 % à 29,4 %. Depuis 1999, elle a diminué pour atteindre 26,4 % en 2004.
- De 1994 à 2004, la production québécoise a enregistré un taux de croissance annuel moyen de 2,6 %, alors que l'Ontario enregistrerait un taux légèrement supérieur de 3,1 %.
- De 1994 à 2004, le Québec a eu en moyenne une production supérieure à son contingent de 0,6 %. La Saskatchewan et les provinces de l'Atlantique ont dépassé à sept reprises le contingent de production qui leur aurait été octroyé si elles avaient été signataires de l'Entente fédérale-provinciale.
- Le nombre d'exploitations au Québec a connu une baisse de près de 23 %. Elles n'étaient plus que 47 en 2004. La concentration de la production dans des entreprises de plus grande taille se poursuit au Québec.
- Au Québec, la production a généré globalement 830 emplois dont 480 emplois directs et plus de 22,7 millions en salaires et revenus en 2003. Les recettes monétaires étaient établies à 55,4 millions de dollars.

Production d'œufs d'incubation de type ponte

- La production québécoise est passée de 6,6 millions à 10,4 millions d'œufs de 1994 à 2004, soit une croissance moyenne annuelle de 5,7 %. L'Ontario a connu un taux de croissance similaire, soit 6,2 %.
- L'importance de la production du Québec par rapport à celle du Canada a augmenté de 12,7 % à 14,2 % entre 1994 et 2004.

Enjeu

- Quelles actions les producteurs peuvent-ils poser afin de minimiser l'impact du système d'attribution des contingents tarifaires sur le fonctionnement de la formule d'allocation?

CHAPITRE 6

L'ENVIRONNEMENT

La protection de l'environnement s'inscrit dans le développement durable de l'agriculture. Afin de protéger l'eau et le sol, certaines activités agricoles sont assujetties à des normes prescrites par le gouvernement.

Le Règlement sur les exploitations agricoles (REA) vise, entre autres, le stockage des déjections animales, leur disposition et l'épandage des matières fertilisantes. Le Règlement sur le captage des eaux souterraines (RCES) contient des dispositions particulières pour l'épandage des déjections animales, de compost de ferme, d'engrais minéraux et de matières résiduelles.

Les municipalités ont le pouvoir de régler les inconvénients (bruits, poussières et odeurs) et peuvent, entre autres, fixer des distances de protection pour les bandes riveraines.

6.1 Le stockage des déjections animales

Les déjections animales des entreprises d'œufs d'incubation étant sur gestion solide, leur stockage peut se faire, soit par entreposage dans un ouvrage de stockage ou par un amas au champ. Les normes actuelles du REA pour l'amas au champ cesseront d'avoir effet le 1^{er} octobre 2005. Une révision est prévue prochainement.

6.2 La disposition et l'épandage des matières fertilisantes

Les déjections animales doivent être valorisées ou éliminées. Différentes règles s'appliquent.

Tout élevage produisant plus de 1 600 kg de phosphore annuellement doit détenir un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF). Le signataire du PAEF prend en compte les conditions d'épandage prévues au REA, au RCES et aux règlements municipaux (doses, modes et périodes d'épandage, cours d'eau, bande riveraine, habitation voisine, puits, ouvrage de captage d'eau souterraine destinée à la consommation humaine, etc.). Le suivi des recommandations contenues dans le PAEF est exigé.

En vertu du REA, un bilan de phosphore sous la signature d'un agronome doit être établi annuellement. Il consiste à évaluer la charge de phosphore produite dans un lieu d'élevage et à préciser de quelle manière ce phosphore sera disposé. Des échéanciers sont prévus pour permettre aux exploitations agricoles d'avoir les superficies nécessaires afin de se conformer aux dépôts de phosphore maximums autorisés. Lorsqu'il y a une augmentation de cheptel, les échéanciers (2005-2008-2010) ne s'appliquent pas. Dans le processus de valorisation des déjections animales, certains documents sont exigés, par exemple les analyses annuelles de fumier, les analyses de sol, les ententes d'épandage, le registre d'épandage des matières fertilisantes et le registre d'expédition ou de réception des déjections animales.

La valorisation des déjections animales peut se faire également par traitement. Si les déjections animales sont dirigées vers un établissement autorisé, en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, pour les traiter ou les transformer en produit utile ou les éliminer, l'exploitant d'un lieu d'élevage doit conclure une entente avec l'exploitant de cet établissement.

6.3 L'aide financière Prime-Vert

Le programme Prime-Vert du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a pour objectif de promouvoir et de diffuser les bonnes pratiques agricoles, de soutenir les exploitations agricoles afin qu'elles puissent se conformer aux lois, règlements et politiques environnementaux. Il comprend plusieurs volets d'aide financière, notamment pour les ouvrages de stockage des déjections animales, les technologies de traitement des fumiers, les équipements d'épandage, les services-conseils en agroenvironnement et la réduction de la pollution diffuse.

Constats

- L'entreposage des déjections animales des entreprises d'œufs d'incubation peut se faire, soit dans un ouvrage de stockage ou par un amas au champ. Les normes actuelles du REA pour l'amas au champ cesseront d'avoir effet le 1^{er} octobre 2005.
- Des échéanciers sont prévus pour permettre aux exploitations agricoles d'avoir les superficies nécessaires pour se conformer aux dépôts de phosphore maximums autorisés. Toutefois, lorsqu'il y a une augmentation de cheptel, ces échéanciers (2005-2008-2010) ne s'appliquent pas.

Enjeu

- Le défi pour les producteurs qui augmenteront leur cheptel sera de disposer immédiatement des superficies requises pour la totalité de la charge de phosphore produite ou encore de pouvoir compter sur des modes alternatifs comme le traitement des fumiers.

CHAPITRE 7

LA RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Peu de recherches sont réalisées spécifiquement sur les œufs d'incubation. Toutefois, les travaux de recherche concernant la production de poulet à chair et d'œufs de consommation touchent également le secteur des œufs d'incubation. De 1993 à 2002, le financement de la R-D réalisé par les universités québécoises dans le secteur de la volaille provenait principalement du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) (1,3 M\$), du MAPAQ (1,2 M\$) et des entreprises privées (975 000 \$). Durant cette période, 69 projets de recherche universitaire ont été financés pour un investissement total de 4,6 M\$ (tableau 5.3A en annexe). Près du tiers de ce financement a été attribué à des projets en santé animale, 20 % à l'amélioration de la race et 19 % pour la nutrition animale. La figure 7.1 présente les sommes accordées par les différentes catégories d'organismes subventionnaires. La figure 7.2 traite, pour sa part, de l'évolution des montants totaux investis sur la période de 1993 à 2002.

Figure 7.1

Provenance des sommes investies en R-D dans les universités québécoises, 1993 à 2002

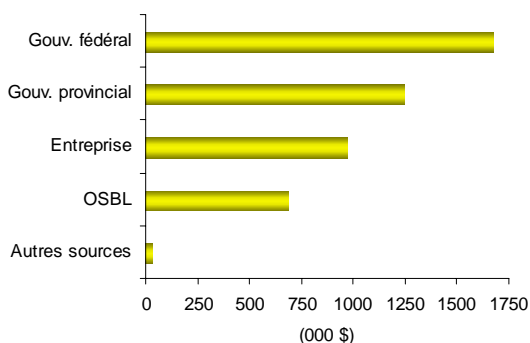
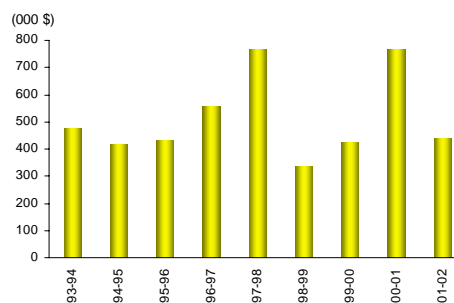


Figure 7.2

Évolution des sommes investies en R-D dans les universités québécoises, 1993 à 2002



Source : Système d'information sur la recherche universitaire (SIRU), MEQ. Compilation : Direction de l'innovation scientifique et technologique, MAPAQ, janvier 2005.

L'ensemble de l'industrie s'est pris en mains pour coordonner la recherche en aviculture. Deux initiatives ont vu le jour. Créée en avril 1999, la Chaire en recherche avicole est le fruit de plusieurs années de collaboration entre la Faculté de médecine vétérinaire (FMV) de l'Université de Montréal et l'industrie avicole. Les travaux portent principalement sur la cellulite, la salmonellose, la cyanose, l'aérosacculite et les problèmes viraux de la volaille.

D'autre part, en 2000, la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI), le ministère de l'Éducation du Québec et plusieurs partenaires privés ont permis la création du Centre de recherche de Montréal pour le développement de volailles exemptes et résistantes aux infections microbiennes. Par cette initiative, l'infrastructure de recherche avicole du Collège MacDonald de l'Université McGill a été remplacée et la construction d'un vivarium et d'un abattoir est sur le point d'être finalisée à la FMV.

Puisque les œufs d'incubation se positionnent à la base de la chaîne de production avicole, les préoccupations de salubrité et d'innocuité prévalent à leur niveau. Les priorités de recherche, établies par la Chaire en recherche avicole de l'Université de Montréal pour les prochaines années, sont donc principalement axées sur la surveillance et le contrôle de pathogènes tels que *Salmonella enteritidis* et *Salmonella typhimurium*. De façon générale, la recherche sur la volaille est orientée vers la santé, l'antibiorésistance et le bien-être animal. De nouveaux outils de diagnostic seraient également à développer.

Bien que représentant une préoccupation majeure de l'industrie avicole, la grippe aviaire ne fait pas l'objet de recherche au Québec. Le virus A(H5N1), responsable de cette infection, nécessite des laboratoires de niveau de biosécurité 3 dont est pourvu le Centre scientifique canadien de santé humaine et animale exploité par Santé Canada et l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) situé à Winnipeg. Des analyses épidémiologiques et de diagnostics y sont réalisées.

Constat

- Comme les œufs d'incubation se positionnent à la base de la chaîne de production avicole, les préoccupations de salubrité et d'innocuité sont prévalentes à leur niveau.

Enjeu

- Les priorités de recherche pour les prochaines années devraient principalement être axées sur la surveillance et le contrôle de pathogènes tels que *Salmonella enteritidis* et *Salmonella typhimurium*.



ANNEXES

Tableau 4.1A**Taux d'éclosion des œufs, type chair, dans les couvoirs enregistrés, Québec, Ontario, Manitoba, Alberta, Colombie-Britannique et Canada, 1994 à 2004**

Année	Québec	Ontario	Manitoba	Alberta	C.-B.	Canada
	- % -					
1994	81,8	79,6	79,8	76,7	80,5	80,0
1995	81,8	80,1	78,8	77,3	79,1	80,1
1996	82,8	79,8	79,8	78,4	80,9	80,7
1997	81,3	80,2	79,2	79,1	82,5	80,5
1998	81,4	79,9	79,5	78,5	81,4	80,2
1999	81,2	77,5	79,2	78,0	79,8	80,0
2000	80,4	78,3	79,1	78,6	78,8	78,9
2001	83,1	80,9	79,5	80,5	81,0	81,4
2002	83,2	81,0	80,6	78,0	81,2	81,0
2003	83,4	82,1	82,8	81,5	80,5	83,4
2004 ⁽¹⁾	82,2	84,0	81,1	77,3	76,8	81,3

⁽¹⁾ Données préliminairesSources : - Agriculture et Agroalimentaire Canada, *Revue sur les couvoirs*

- Institut de la statistique du Québec

- MAPAQ, *Direction des politiques commerciales et intergouvernementales***Tableau 4.2A****Taux d'éclosion des œufs, type ponte, dans les couvoirs enregistrés, Québec, Ontario, Manitoba, Alberta, Colombie-Britannique et Canada, 1994 à 2004**

Année	Québec	Ontario	Manitoba	Alberta	C.-B.	Canada
	- % -					
1994	76,7	78,5	76,6	74,5	76,0	77,6
1995	77,9	77,8	77,8	75,0	75,9	77,6
1996	77,7	79,7	77,7	75,3	78,9	78,6
1997	77,9	77,2	79,7	77,9	76,0	78,1
1998	81,5	77,2	82,8	75,0	79,9	79,4
1999	81,1	77,5	78,9	78,9	68,9	78,0
2000	79,5	72,4	76,7	76,3	77,5	75,5
2001	80,0	70,5	78,8	80,3	79,3	75,8
2002	78,0	71,3	78,4	76,1	78,0	73,9
2003	79,4	69,6	77,5	71,8	72,5	75,2
2004	81,3	70,2	77,6	77,8	65,8	74,6

Sources : - Agriculture et Agroalimentaire Canada, *Revue sur les couvoirs*

- Institut de la statistique du Québec

- MAPAQ, *Direction des politiques commerciales et intergouvernementales*

Tableau 5.1A

Répartition de la production d'œufs d'incubation de type chair au Canada, 1994 à 2004

Année	Québec	Ontario	Manitoba	Alberta	Colombie-Britannique	Provinces atlantiques	Saskatchewan
	- % -						
1994	27,6	31,4	3,5	11,3	16,1	7,0	2,9
1995	28,1	31,4	3,7	11,0	16,6	6,7	2,6
1996	28,3	31,4	3,4	11,5	16,0	7,0	2,4
1997	28,7	30,2	3,5	11,1	16,2	8,0	2,2
1998	29,9	29,8	3,9	10,9	15,5	7,8	2,1
1999	29,3	30,0	3,7	10,8	15,9	7,9	2,4
2000	28,6	29,6	4,1	11,1	16,2	8,2	2,2
2001	27,6	30,0	3,9	11,1	16,7	8,2	2,5
2002	27,0	31,1	4,5	10,9	16,6	7,7	2,3
2003	27,1	30,3	4,2	10,7	16,1	8,0	3,6
2004 ⁽¹⁾	28,3	33,7	4,7	10,7	10,0	9,0	3,5

(1) Préliminaire

Sources : - Agriculture et Agroalimentaire Canada, *Revue sur les couvoirs*
 - Institut de la statistique du Québec
 - OCCOIPC
 - MAPAQ, *Direction des politiques commerciales et intergouvernementales*

Tableau 5.2A

Répartition de la production d'œufs d'incubation de type ponte au Canada, 1994 à 2004

Année	Québec	Ontario	Manitoba	Alberta	Colombie-Britannique	Provinces atlantiques	Saskatchewan
	- % -						
1994	12,7	39,7	17,9	11,6	7,3	9,9	0,9
1995	12,4	39,9	15,3	12,4	10,3	9,2	0,3
1996	11,2	41,6	14,9	13,0	9,7	9,2	0,5
1997	11,2	40,2	17,3	12,2	7,8	11,1	0,1
1998	11,0	41,1	21,5	9,4	7,8	9,0	0,3
1999	11,8	38,5	24,1	9,7	6,1	9,2	0,5
2000	10,6	42,4	24,0	10,0	4,1	8,6	0,3
2001	10,7	46,5	24,6	5,5	3,8	8,5	0,5
2002	13,7	46,4	24,9	3,4	1,7	8,5	1,5
2003	14,2	46,6	24,8	1,1	4,9	8,2	0,2
2004 ⁽¹⁾	15,0	45,5	27,1	0,6	4,0	7,6	0,2

(1) Préliminaire

Sources : - Agriculture et Agroalimentaire Canada, *Revue sur les couvoirs*
 - Institut de la statistique du Québec
 - OCCOIPC
 - MAPAQ, *Direction des politiques commerciales et intergouvernementales*

Tableau 7.1A

Recherche universitaire sur l'ensemble du secteur avicole de 1993 à 2002

Titre	Entreprises	Étranger	Gouvernement du Québec	Gouvernement du Canada	OSBL	Universités	Total
Diverses recherches libres en médecine vétérinaire - sciences cliniques	8 396 \$						8 396 \$
Analysis of candidate genes for immune responsiveness and marek's disease susceptibility in poultry	150 000 \$			187 332 \$			337 332 \$
Caractérisation de l'environnement dans les bâtiments pour l'élevage de poulets de chair et de pondeuses			10 000 \$				10 000 \$
Caractérisation d'isolats d'Escherichia coli provenant de lésions de cellulite et de l'environnement de poulets à griller			22 500 \$		15 000 \$		37 500 \$
Chaire : Effet de deux protocoles de refroidissement sur la qualité interne des oeufs de jeunes pondeuses					15 600 \$		15 600 \$
Comparaison des performances zootechniques, des dépôts de gras abdominal, du rendement des constituants de la carcasse et de la rentabilité des lignées commerciales de poulets de chair disponibles au Québec			16 500 \$		37 830 \$	3 724 \$	58 054 \$
Comparaison des performances, des dépôts de gras abdominal et du rendement des constituants de la carcasse des lignées commerciales de poulets					37 830 \$		37 830 \$
Contamination croisée de l'œuf via la coquille					16 837 \$		16 837 \$
Définition de critères de construction de poulaillers			19 510 \$				19 510 \$
Description statistique suivie d'une étude transversale sur la cyanose du poulet de chair					15 518 \$		15 518 \$
Design of symbiotic probiotics for immuno-modulation in swine and poultry nutrition	21 321 \$						21 321 \$
Detection of genetic variants in the prolactin encoding gene in turkeys and chickens and their association with broodiness					11 400 \$		11 400 \$
Determination canadian and US poultry firmas preferences for TRQ administration method				24 150 \$			24 150 \$
Development of an experimental infection method mimicking naturally occuring cellulitis in broiler chickens	13 563 \$						13 563 \$
Développement d'un système de paiement du poulet selon la qualité de la carcasse livrée à l'abattoir			143 565 \$		88 997 \$		232 562 \$
Diagnostic moléculaire des infections par les coronavirus hémagglutinants des bovins, porcs et dindes			5 000 \$				5 000 \$
Effect of humoral and cell-mediated immune response on md viremia: development of a competitive polymerase chain reaction assay to measure the copy number of the viral genome					15 000 \$		15 000 \$
Effect of strains on the prevalence of cellulitis in broiler chickens	25 100 \$						25 100 \$
Effect of toe timing, probiotics, and litter acidification on the incidence of cellulitis in broiler chickens	24 400 \$						24 400 \$
Effet de l'âge des reproducteurs sur l'incidence des troubles métaboliques du poulet de chair			62 220 \$				62 220 \$

Tableau 7.1A (suite)

Recherche universitaire sur l'ensemble du secteur avicole de 1993 à 2002

Titre	Entreprises	Étranger	Gouvernement du Québec	Gouvernement du Canada	OSBL	Universités	Total
Effet des manipulations de la diète sur l'incidence d'ascite chez des poulets de chair	12 865 \$	15 170 \$					28 035 \$
Étude d'une chaire avicole	17 829 \$						17 829 \$
Étude prospective des facteurs de risque associés à la cellulite du poulet de chair à l'abattoir	90 000 \$			60 000 \$			150 000 \$
Étude sur les coûts de production du poulet au Québec					257 750 \$		257 750 \$
Évaluation agronomique des résidus de désencrage utilisés comme litière pour la volaille et le porc			38 000 \$				38 000 \$
Évaluation de sondes d'humidité pour contrôler l'ambiance dans les poulaillers et autres bâtiments d'élevage	5 400 \$		5 875 \$				11 275 \$
Évaluation du regain-900 comme agent antistress chez le poulet de chair	12 136 \$						12 136 \$
Evolution and aging of cellulitis lesions in experimentally infected broiler chickens using a non-invasive technique	7 000 \$						7 000 \$
Forum sur les perspectives de développement de l'industrie avicole du Québec					33 375 \$		33 375 \$
Genetic basis of Salmonella resistance in poultry				77 141 \$			77 141 \$
Genomic and antigenic characterization of canadian isolates of infectious bronchitis virus	9 600 \$						9 600 \$
Growth hormone and avian production factor				1 924 \$			1 924 \$
Growth hormone receptors and growth hormone resistance: an avian model						4 956 \$	4 956 \$
Hormonal aspects of the imperfect albino chicken				110 000 \$			110 000 \$
Identification of disease resistance genes in chickens				50 000 \$			50 000 \$
Identification of genetic loci associated with disease resistance and production traits in chickens	150 000 \$			283 750 \$			433 750 \$
Identification of quantitative trait loci at the DNA level				35 000 \$			35 000 \$
Impacts de systèmes d'allocation des contingents tarifaires dans le secteur du poulet au Canada						4 000 \$	4 000 \$
Industrial research chair in poultry biotechnology				150 000 \$			150 000 \$
Intérêt de l'introduction du gène de l'albinisme imparfait lié au sexe dans un programme de croisement appliqué aux lignées de poules pondeuses développées au Service de la zootechnie de Deschambault							0 \$
Inter-inst. (uqam) / méthodes de surveillance des infections à circovirus chez la volaille en relation avec la sensibilité à des infections secondaires et la persistance du virus dans la carcasse			24 717 \$				24 717 \$
Interrelations entre le taux de ponte, la qualité des oeufs et l'âge des poulettes Albinos à la mise en cage	13 000 \$		6 500 \$				19 500 \$
Investigation d'une lignée fermière de poulets de chair			169 987 \$				169 987 \$
Isolement et caractérisation de virus de la bronchite infectieuse aviaire au Québec					22 100 \$		22 100 \$
La cyanose du poulet				90 000 \$			90 000 \$

Tableau 7.1A (suite)

Recherche universitaire sur l'ensemble du secteur avicole de 1993 à 2002

Titre	Entreprises	Étranger	Gouvernement du Québec	Gouvernement du Canada	OSBL	Universités	Total
Les effets de la modification des aliments sur la productivité des poulets de chair et des poules pondeuses et sur la qualité des produits avicoles						7 000 \$	7 000 \$
L'étude des maladies bactériennes du porc et de la volaille			5 850 \$				5 850 \$
L'utilisation du blé et de l'orge entiers québécois dans les aliments pour le poulet de chair					50 240 \$		50 240 \$
Mesures de contrôle de l'ascite chez le poulet de chair par des manipulations de la diète	9 800 \$		31 108 \$				40 908 \$
Méthodes de surveillance des infections à circovirus chez la volaille en relation avec la sensibilité à des infections secondaires et la persistance du virus dans la carcasse			123 483 \$				123 483 \$
Minimum inhibitory concentrations of Clostridium perfringens isolates from broiler chickens to five antibacterial agents	16 100 \$						16 100 \$
Molecular study of a bacterial protein binding chicken immunoglobulins				202 000 \$			202 000 \$
Processing and enzyme supplements for poultry diets containing flaxseed			18 750 \$	13 500 \$			32 250 \$
Production and evaluation in-vivo of derivatives of lactic acid bacterium (lab) and an acidophilic fungus, for enhancement of health and productivity in boiler chickens - part I production of feed additives	152 216 \$						152 216 \$
Production and evaluation in-vivo of derivatives of lactic acid bacterium (lab) and an acidophilic fungus, for enhancement of health and productivity in boiler chickens - part II in-vivo evaluation of feed additives	160 650 \$						160 650 \$
Recherche en médecine vétérinaire (Ind. Part. Volbec santé aviaire)	60 000 \$						60 000 \$
Recherche en médecine vétérinaire (services de diagnostic - sérologie aviaire)			134 092 \$				134 092 \$
Réduction des graisses corporelles chez le poulet de chair par l'addition aux aliments d'acides organiques ou de leurs précurseurs			65 720 \$				65 720 \$
Réduction des rejets minéraux et d'azote chez les volailles par modification de l'aliment et/ou addition d'enzymes + impact sur le système oiseau-litière-bâtiment			142 165 \$				142 165 \$
Selection for disease resistance in poultry at the DNA level				126 334 \$			126 334 \$
Services de diagnostic : sérologie aviaire			24 758 \$				24 758 \$
Shaver/NSERC industrial research chair in poultry biotechnology				14 665 \$			14 665 \$
Studies on prolactin in galliformes				253 385 \$			253 385 \$
The determination of the efficiency of antibody transfer from the hen to the egg yolk to the chick	4 993 \$						4 993 \$
Une étude sur les interactions entre la souche de poulet de chair et les conditions environnementales et alimentaires sur l'incidence de l'ascite			12 614 \$				12 614 \$
Uniformisation de la classification de la cyanose chez le poulet de chair à l'abattoir			22 000 \$		15 000 \$		37 000 \$

Tableau 7.1A (suite)**Recherche universitaire sur l'ensemble du secteur avicole de 1993 à 2002**

Titre	Entreprises	Étranger	Gouvernement du Québec	Gouvernement du Canada	OSBL	Universités	Total
Utilisation des probiotiques pour l'amélioration de la qualité du poulet de grill			128 900 \$				128 900 \$
Utilisation du blé et de l'orge entiers dans les aliments pour le poulet de chair					50 240 \$		50 240 \$
Utilisation du probiotique Ferlac dans l'élevage de poulets de chair : effet du support des bactéries lactiques	10 405 \$		8 525 \$				18 930 \$
Total	974 774 \$	15 170 \$	1 242 339 \$	1 679 181 \$	682 717 \$	19 680 \$	4 613 861 \$

Source : Direction de l'analyse et de l'appui à la recherche, MAPAQ